

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1120

26 mai 2011

SOMMAIRE

Adex S.A.	53745	IS Eurologistics Investments Sarl	53760
Aguila 3 S.A.	53754	L1 SL (Lux) 3 S.à r.l.	53739
Alcentra Mezzanine No. 1 S.à r.l.	53738	L1 SL (Lux) 4 S.à r.l.	53739
Alcentra Mezzanine QPAM S.à r.l.	53738	Luxembourg Finance House S.A.	53760
Alguda S.A.	53746	Luxury World Financial Services S.A.	53746
Angels Overseas S.A.	53746	Luxury World Services SA	53746
Aqueduct Capital Holdings S.à r.l.	53745	MRO S.A.	53714
Ardi Immo Sicav	53747	M.R.S.B. S.à.r.l.	53751
AXA Open Fund Management S.A.	53748	NextEnergy Capital S.à r.l.	53738
BenLomond Corporation S.à r.l.	53749	N.M. S.A.	53714
Blue Skye Financial Holdings S. à r.l.	53750	N.M. S.A.H.	53714
Camelot Holding S.A., SPF	53750	OR TP S.A.	53741
Cbel+ 1 S.A.	53751	Pall Luxembourg	53758
CCR Funds	53753	Posada S.A.	53748
CH57 S.A.	53753	Société d'Investissements Internationaux	
Château Neuf Investment S.A.	53750	S.A.	53740
Clees Assurances S.à r.l.	53753	Société d'Investissements Internationaux	
Commerzbank International S.A.	53754	S.A.	53740
Consolidated Equipments S.A.	53757	Société d'Investissements Internationaux	
FRISING Décoration S.à r.l.	53760	S.A.	53739
IS Business Services S.à r.l.	53757	Superholdco Lux S.à r.l.	53714
IS Eurologistics Fund S.à r.l.	53759		

MRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 88.570.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 14 février 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035341/11.

(110039054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

**N.M. S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. N.M. S.A.H.).**

Siège social: L-3489 Dudelange, 15, rue Madame Mayrisch de Saint-Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 44.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011035344/11.

(110038758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Superholdco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 157.960.

In the year two thousand and ten on the twenty first day of the month of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Superholdco Lux S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, in the process of being registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, incorporated on 6 December 2010 by deed of notary Maître Jean SECKLER, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mrs. Christina SCHMIT, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Françoise HÜBSCH, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by such shareholders are shown on the attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the twenty-five thousand and two (25,002) shares in issue in the Company, are duly represented at the present general meeting.

III. All shareholders represented declared having had full knowledge of the agenda of the meeting and waiving any rights to prior notice so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

V. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. To restructure the issued share capital of the Company by (i) amending the nominal value of the shares of the Company from one Euro (€ 1) to one Euro cent (€ 0.01) so that the 25,002 shares of one Euro (€ 1) each be split into two million five hundred thousand two hundred (2,500,200) shares of one Euro cent (€ 0.01) each (the "Class O Ordinary Shares"), (ii) creating five (5) new classes of shares, namely Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares and Class E Ordinary Shares, in addition to the Class O Ordinary Shares of the Company and (iii) determining the rights and obligations of the new classes of shares so created and of the Class O Ordinary Shares, by amending the articles of association of the Company (the "Articles") as set forth under item (C) below.

B. To increase the share capital of the Company by two thousand twenty six Euro and one Euro cent (€ 2,026.01), so as to raise its amount from twenty five thousand and two Euro (€ 25,002) to twenty seven thousand twenty eight Euro and one Euro cent (€ 27,028.01), by the issue to the Shareholders, in proportion to their shareholding in the Company, of forty thousand five hundred and sixteen (40,516) Class A Ordinary Shares, having a par value of one Euro cent (€ 0.01) each; forty thousand five hundred and nineteen (40,519) Class B Ordinary Shares, having a par value one Euro cent (€ 0.01) each; forty thousand five hundred and twenty (40,520) Class C Ordinary Shares, having a par value of one Euro cent (€ 0.01) each; forty thousand five hundred and twenty-three (40,523) Class D Ordinary Shares, having a par value of one Euro cent (€ 0.01) each; and forty thousand five hundred and twenty-three (40,523) Class E Ordinary Shares, having a par value of one Euro cent (€ 0.01) each, by acceptance of a contribution in kind from the Shareholders of one hundred seventy six thousand three hundred ninety nine (176,399) shares in Melita Capital Plc, a public limited company incorporated under the laws of Malta with registered number C47318 having its registered office at Gasan Center, Imriehel Bypass, Imriehel BKR 3000, Malta ("Melita Capital"), one thousand two hundred (1,200) ordinary shares in Melita Media Limited, a company with limited liability incorporated under the laws of Malta with registered number C48816 and registered office at Gasan Center, Imriehel Bypass, Imriehel BKR 3000, Malta ("Melita Media") and twenty five thousand and two (25,002) ordinary shares in Honey III Limited, a company with limited liability incorporated under the laws of Malta with registered number C41814 and registered office at Gasan Center, Imriehel Bypass, Imriehel BKR14, Malta ("Honey III"), for a value of two thousand twenty six Euro and one Euro cent (€2,026.01) (the "Contribution In Kind"), acknowledgement of a report by the board of managers of the Company on the value of the Contribution In Kind, acceptance of the valuation of the Contribution In Kind at two thousand twenty six Euro and one Euro cent (€2,026.01); and allocation of the Class O Ordinary Shares and allocation of the newly subscribed and issued Class A, B, C, D and E, Ordinary Shares to each Shareholder as set forth in the tables below:

Shareholders							Number of Class O Ordinary Shares
GMT (Honey I) S.à r.l.							1,269,000
M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P.							875,000
GEE FIVE LIMITED							300,000
GRAND CANAL CAPITAL LIMITED							56,200
Total							<u>2,500,200</u>
Shareholders	Number of Shares subscribed in each Class					Total	
	Number of Class A Ordinary Shares	Number of Class B Ordinary Shares	Number of Class C Ordinary Shares	Number of Class D Ordinary Shares	Number of Class E Ordinary Shares	number of Shares subscribed	
GMT (Honey I) S.à r.l.	20,563	20,564	20,564	20,565	20,565	102,821	
M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P.	14,182	14,182	14,182	14,182	14,182	70,910	
GEE FIVE LIMITED	4,861	4,862	4,863	4,863	4,863	24,312	
GRAND CANAL CAPITAL LIMITED	910	911	911	913	913	4,558	
Total	<u>40,516</u>	<u>40,519</u>	<u>40,520</u>	<u>40,523</u>	<u>40,523</u>	<u>202,601</u>	

C. To amend and restate the Articles of the Company to reflect the capital restructuring, the capital increase as well as to introduce corporate governance and transfer provisions, so that the Articles shall read as follows:

“ **Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the law of August 10, 1915 on commercial companies (as amended) (the "Companies Law") and by the present Articles.

Art. 2. The company's name is "Superholdco Lux S.à r.l." (the "Company").

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the Company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city of Luxembourg by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The issued share capital of the Company is set at twenty seven thousand twenty eight Euro and one Euro cent (€ 27,028.01), divided into two million seven hundred two thousand eight hundred and one (2,702,801) Shares, represented by

two million five hundred thousand two hundred (2,500,200) Class O Ordinary Shares,

forty thousand five hundred and nineteen (40,516) Class A Ordinary Shares,

forty thousand five hundred and twenty (40,519) Class B Ordinary Shares,

forty thousand five hundred and twenty (40,520) Class C Ordinary Shares,

forty thousand five hundred and twenty-one (40,523) Class D Ordinary Shares, and

forty thousand five hundred and twenty-one (40,523) Class E Ordinary Shares,

each Share with a nominal value of one Euro cent (€0.01) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by a majority of the Shareholders representing three quarters of the corporate capital.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order: starting with Class E Ordinary Shares then Class D Ordinary Shares, then Class C Ordinary Shares, then Class B Ordinary Shares, then Class A Ordinary Shares and finally Class O Ordinary Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in this Article 6), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes E, D, C, B, A and O shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of these Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

When and as long as all the Shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the Companies Law are applicable, i.e. any decision of the single Shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 7. The Shares are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per Share. If a Share is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the Share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the Shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8.

8.1 Transfers of Shares -General

Shares may not be transferred inter vivos to non Shareholders unless Shareholders representing at least three quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting, in accordance with article 189 of the Companies Law. Shares may only be transferred together with Securities (other than Shares) issued by the Company.

8.2 Permitted transfers

A transfer of Securities conducted under the conditions of this Article 8.2. qualifies as a "Permitted Transfer".

Subject to the provisions of Article 8.1. above, any Securityholder or any person holding Securities on behalf of the Securityholder may at any time transfer any Security to:

- (a) an Investor Associate of that Securityholder;
- (b) on a distribution in kind or otherwise under the relevant partnership agreement or trust deed or other constitutional document(s) of a Fund, the partners of a limited partnership or to the holders of units in a unit trust or to the shareholders of, participants in, or holders of any other interest in, any Fund; or
- (c) any co-investment scheme, being a scheme under which certain officers, employees or partners of a Securityholder or its adviser, manager, operator, nominee or any member of its Investor Group are entitled or required (as individuals or through a Fund or any other vehicle) to acquire Securities ("Co-Investment Scheme").

Subject to the provisions of Article 8.1. above, any Securityholder holding Securities in connection with a Co-Investment Scheme may at any time transfer any Security to:

- (a) another person who holds Securities in connection with such Co-Investment Scheme; or
 - (b) any persons on their becoming entitled to the same under the terms of such Co-Investment Scheme; and
- any Securityholder holding Securities other than Shares as a result of a transfer permitted under these Articles may transfer any portion of the Securities back to the person who originally transferred those Securities to it.

8.3 Drag-Along/Tag-Along

8.3.1 If, at any time after 21st December 2012, a person (the "Offeror") makes a bona fide arm's length offer in writing (the "Qualifying Offer") for the entire issued share capital of the Company and all Securities, which the holders of not less than 75 per cent in nominal value of the issued equity share capital of the Company other than such equity share capital held by any Non-Funding Shareholders (the "Accepting Shareholders") have indicated in writing that they wish to accept, the following provision shall apply, subject to the fact that any transfer of Shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital:

8.3.1.1 The Accepting Shareholders shall give written notice to the remaining holders of Securities (the "Other Shareholders") of their wish to accept the Qualifying Offer and shall thereupon become entitled to transfer their Securities to the offeree (or their nominee) and the Other Shareholders shall thereupon become bound to accept the Qualifying Offer and to transfer their Securities to the Offeror (or its nominee) at the same purchase price per corresponding Security as the price accepted by the Accepting Shareholders with full guarantee on the date specified by the Accepting Shareholders.

8.3.1.2 If any Other Shareholder shall not, within five Business Days of being required to do so, execute and deliver transfers in respect of the Securities held by him, then any Accepting Shareholder shall be entitled to execute, and shall be entitled to authorise and instruct such person as he thinks fit to execute, the necessary transfers on the Other Shareholder's behalf and, against receipt by the Company (on behalf of such Shareholder) of the consideration payable for the relevant Securities, deliver such transfer(s) to the Offeror (or its nominee) and register such Offeror (or its nominee) as the holder thereof and, after such registration, the validity of such proceedings shall not be questioned by any person.

8.3.2 If at any time (including, for the avoidance of doubt, any time prior to 21st December 2013 in respect of any transfer permitted under Article 8.2), one or more Shareholders (the "Proposed Sellers") propose to sell to any person (the "Proposed Buyers") such number of Securities which would, if registered, result in 30% or more of the issued equity share capital of the Company (calculated on a cumulative basis over the rolling period of 3 calendar years preceding the date of the proposed sale by the Proposed Sellers) having been sold or transferred to third parties (the "Proposed Sale"), the following provisions shall apply, provided that any transfer of Shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital:

8.3.2.1 The Proposed Sellers shall give written notice to the holders of Securities at least 10 Business Days prior to the proposed date of completion thereof. Such notice shall set out, to the extent not described in any accompanying documents, the identity of the Proposed Buyer, the sale price and other terms and conditions of payments, the proposed date of sale and the number of corresponding Securities to be acquired by the Proposed Buyer.

8.3.2.2 The Proposed Sale may not be completed unless the Proposed Buyer has unconditionally offered to buy an equivalent proportion of the other issued Securities (other than those already owned by the Proposed Buyer or any persons connected with or acting in consent with them) on the same terms and conditions as apply to the Proposed Sale. Such offer will remain open for acceptance for not less than 21 days.

8.3.3 If no notice has been served pursuant to Article 8.3.1. by 21st December 2014, the following provisions shall apply, provided that any transfer of Shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital:

8.3.3.1 Each of GEE FIVE LIMITED and GRAND CANAL CAPITAL LIMITED (each a "Vendor") shall have the right to give to the Company notice in writing of their desire to transfer their Shares (a "Transfer Notice").

A Transfer Notice shall constitute the Company as their agent for the sale of Securities specified therein (the "Sale Securities") in accordance with the remaining provisions of this Article 8.3.3 in one or more lots at the discretion of the Board at a price agreed between the relevant Vendor and the Board with Super-Majority Consent (the "Sale Price"). If the Vendor and the Board (with Super-Majority Consent) are unable to agree a Sale Price within 28 days of the Transfer Notice being given, the Sale Price will instead be such price as an independent international investment bank appointed by the Board with Consent (the "Independent Expert") (acting as expert, not arbitrator) determine to be the fair value of the Sale Securities. In arriving at its opinion, the Independent Expert will value the Sale Securities at the date that the Transfer Notice was given on a going concern basis as between a willing seller and a willing buyer on the assumption that the Sale Securities are capable of transfer without restriction. The decision of the Independent Expert as to the Sale Price shall, save in the case of manifest error, be final and binding.

Once the Sale Price has been agreed or determined, the relevant Sale Securities will be offered for sale by the Company to all Shareholders (other than the Vendor) pro rata as nearly as may be to their respective existing holdings of Shares in the Company. Any offer so made by the Company will invite the relevant Shareholders to specify the maximum number of Sale Securities offered to them that they wish to purchase and will remain open for 21 days (the "First Offer Period"). If at the end of the First Offer Period there are any Sale Securities offered which have not been allocated, the Company will offer such Shares to Shareholders who accepted the offer of Shares in the First Offer Period and will invite the relevant members to specify the maximum number of Sale Securities that they wish to purchase and will remain open for 21 days (the "Second Offer Period"). If there are insufficient Sale Securities to meet demand, the Board will allocate the Sale Securities between the relevant Shareholders in proportion to their respective existing shareholdings. Thereafter the Company will continue to make offers on the same terms for so long as any Shareholder continues to state his willingness to purchase all of the Sale Securities offered to him.

If the Company finds purchasers for all or any of the Sale Securities pursuant to this Article 8.3.3.1, the Company shall notify the Vendor of the Purchasers and the Vendor shall be bound upon receipt of the Sale Price to transfer the relevant Sale Shares to such persons. If the Vendor defaults in transferring the Sale Shares, the Company may receive and give good discharge of the purchase money on behalf of the Vendor and shall authorise some person to execute transfers of the Sale Shares on the Vendor's behalf.

8.3.3.2 If any Sale Securities are not sold pursuant to the provisions of Article 8.3.3.1, the relevant Vendor shall have the option, provided that any transfer of Shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital, to either:

- offer to sell its Securities to a third party at a sale price agreed with the third party (being no less than the Sale Price) provided that prior to entering into any agreement to sell the Securities to the third party the Vendor must first notify the Company of the proposed price and terms and conditions of the sale to the third party and offer the existing Shareholders in the Company the right to acquire the Securities at the same price and on the same terms and conditions as those offered by the third party, such offer to remain open for acceptance for 21 days; or

- subject to compliance with law and the Company having the requisite finances to do so, require the Company to buy back their Securities or cancel their Securities at a price which is no greater than the Sale Price.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each Shareholder may with the previous approval of the other Shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the Shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general Shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a Shareholder in the form determined by this Article shall not be considered as an additional contribution and the Shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a Shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a Shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining Shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the Shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 12.

12.1 Constitution of the Board

The Company is managed and administered by one or more Managers, whether shareholders or third parties. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board, composed of A Managers, B Managers, a C Manager, as defined below, and of D Managers who shall at any time be Luxembourg residents.

The mandate of Manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

For as long as a Securityholder continues to hold Shares and does not become a Non-Funding Shareholder, such Securityholder shall be solely entitled at any time (i) to designate a number of candidates to be appointed to the Board by the general meeting of Shareholders of the Company and (ii) to recommend to the general meeting of Shareholders of the Company that such candidates be removed from the Board for any reason whatsoever and replaced with other candidates designated by the Securityholder, according to the proportions set out in this Article 12.

As soon as a Securityholder becomes a Non-Funding Shareholder, the Managers appointed pursuant to the designation made by such Securityholder may be removed by the general meeting of Shareholders upon the recommendation of the majority of the other members of the Board.

Under the conditions set out above, candidates may be proposed:

- by GMT (Honey I) S.à r.l. for two (2) Managers to be appointed to or conversely removed from the Board (the "A Managers");
- by M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P. for two (2) Managers to be appointed to or conversely removed from the Board (the "B Managers"); and
- by GEE FIVE LIMITED for one (1) Manager to be appointed to or conversely removed from the Board (the "C Manager").

Any of the A Managers, the B Managers and the C Manager is hereinafter referred to as an "Investor Director".

In case of a single Manager, the single Manager exercises the powers devolving on the Board, and the Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Manager.

In case of plurality of Managers, the Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any three Managers, being at least one D Manager and any two of an A Manager, a B Manager or a C Manager, provided such two Managers are of two different categories.

Notwithstanding the above, but in all instances subject to Article 12.2. below, the Board may confer upon any Manager or several Managers the power to take specific actions, acting singly or jointly for this purpose.

12.2 Decisions of the Board

The Board can deliberate or act validly only if a majority of the Managers is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority vote of the Managers present or represented at such meeting, provided however that:

- for any resolution of the Board to be passed, a D Manager must vote in favour thereof; and
- for such matters for which Consent or Super-Majority Consent is required, resolutions shall be adopted by the specific majority as provided in these Articles.

A "Consent" shall mean the giving of a written consent or direction by the Investors Directors appointed upon proposal by any two of the Majority Shareholders, together with the written consent of a D Manager (for so long as one is appointed to the Board of the Company).

A "Super-Majority Consent" shall mean the giving of a written consent by:

(i) for so long as neither GMT (Honey I) S.à r.l. nor M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P. is a Non-Funding Shareholder, the Investors Directors appointed following their designation by both GMT (Honey I) S.à r.l. and M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P.;

(ii) the Investors Directors appointed following designation by GMT (Honey I) S.à r.l., if M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P. is a Non-Funding Shareholder or the Investors Directors appointed following designation by M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P., if GMT (Honey I) S.à r.l. is a Non-Funding Shareholder;

(iii) if both GMT (Honey I) S.à r.l. and M/C Venture Partners Investors are Non-Funding Shareholders then no Super-Majority Consent shall be required.

12.2.1. The following matters require Consent:

12.2.1.1 in relation to agreements and arrangements:

(i) form, enter into, terminate or withdraw from any partnership, consortium, joint venture or any other incorporated or unincorporated association;

(ii) amend or otherwise alter the Annual Budget or take any action inconsistent therewith;

(iii) amend, vary, waive or breach any provision of, or enter into, fail to enforce or terminate (or give notice to terminate), any contract to which the Company is a party which is either (i) material or (ii) outside the ordinary and usual course of trading;

12.2.1.2 in relation to employees, remuneration and incentives

(i) pay any remuneration or emolument or establish any pension or life insurance scheme without the prior recommendation of the remuneration committee of the Group or establish any bonus, profit sharing, share option or other incentive scheme (whether legally binding or not) for managers, directors and/or employees of the Group or vary any such scheme which has been established or grant any option over or in respect of any Shares pursuant to such a scheme, or grant any options over any Shares to any employee of the Group other than the Company in each case without the prior recommendation of such remuneration committee;

(ii) acquire or dispose of any freehold or leasehold property, grant or surrender a lease in respect of such property or take or omit to take any action which could prejudice the continuation of any such lease;

(iii) make any political or charitable contribution or any other gift of whatsoever nature;

(iv) make or permit any material change in the nature or scope of the Company's business;

(v) factor or in any other way dispose of or encumber any of the Company's book debts or enter into any invoice discounting arrangements;

(vi) initiate, discontinue or settle any litigation or arbitration proceedings where the amount claimed (either by or against it) together with any costs incurred (or likely to be incurred) by it in connection therewith exceeds EUR 100,000 (exclusive of VAT);

(vii) appoint any committee of the board of managers (other than the audit committee), vary the composition or remit of any such committee or disband any such committee;

(viii) grant or enter into any licence, agreement or arrangement concerning any part of the name or trading names of the Company or the goodwill attaching to the same or any other part of the Company's intellectual property;

(ix) agree to do any of the things referred to in this Article 12.4.1.

12.2.2 The following matters require Super-Majority Consent:

12.2.2.1 in relation to acquisitions, disposals and capital commitments:

(i) otherwise than in the ordinary and usual course of trading, sell, lease, transfer, license or otherwise dispose of or purchase, lease, license or otherwise acquire any assets, businesses or undertakings (or any interest therein) whether by a single transaction or by a series of transactions (related or not);

(ii) acquire or dispose of any asset or provide or receive any service otherwise than at market value and on an arm's-length basis;

(iii) enter into or make itself liable for any capital commitment (whether by way of purchase, lease, hire purchase or otherwise) which exceeds EUR 100,000 (exclusive of VAT) on an individual basis or would, when aggregated with all such other commitments entered into by it and other companies of the Group in that financial year, result in the aggregate of all such commitments exceeding EUR 500,000 (exclusive of VAT), save that capital commitments provided for in the Annual Budget shall be disregarded in determining whether such limits have been exceeded;

12.2.2.2 in relation to agreements and arrangements:

(i) enter into, or increase or extend any liability under, any guarantee or indemnity (other than (a) in the ordinary and usual course of trading or (b) as envisaged by any financing documents as may be entered into by the Company from time to time);

(ii) amend, vary or waive any provision of, or terminate (or give notice to terminate) any financing documents as may be entered into by the Company from time to time or request any indulgence or waiver thereunder or take any action inconsistent therewith;

12.2.2.3 in relation to loans and borrowings

(i) make, increase or extend any loan or advance or grant any credit to anyone whomsoever (other than (i) trade credit in the ordinary and usual course of trading or (ii) advances made to employees against expenses properly incurred by them on the Company's behalf);

(ii) grant, create or allow to arise any charge, security, lien or encumbrance over any of its assets (other than (i) charges arising by operation of law in the ordinary and usual course of trading or (ii) as envisaged by any financing documents as may be entered into by the Company from time to time);

(iii) borrow any monies or incur any indebtedness or other liability other than (a) in accordance with the relevant Annual Budget, (b) trade credit in the ordinary and usual course of trading (provided that where such indebtedness is not specifically provided for in the Annual Budget the amount of indebtedness thereby incurred shall not, when taken with any other liability incurred pursuant to this paragraph, exceed EUR 750,000 in any financial year) or (c) pursuant to any financing documents as may be entered into by the Company from time to time;

(iv) redeem, pay yield on or amend or vary any of the provisions or terms of any of kind of notes, loan notes, or any other equity or debt instrument that may be entered into by the Company from time to time;

(v) incorporate or liquidate any subsidiary undertaking or effect any hive-up or hive-down or any group reorganisation;

(vi) obtain any Quotation or list any Shares issued by any other member of the Group on a Recognised Stock Exchange or any other stock exchange or market for the public trading of Shares.

12.3 Meetings of the Board

Meetings of the Board may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The Manager, or in case of plurality of Managers, the Board, may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by Shareholders representing more than half of the corporate capital, save where Shareholder Consent and/or Super-Majority Shareholder Consent is required as provided for under these Articles. When there is more than one Class of Shares and the resolutions of the general meeting is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfil the conditions as to attendance and majority provided in these Articles with respect to each Class.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

A "Shareholder Consent" shall mean the giving of a written consent or direction by any two of the Majority Shareholders.

A "Super-Majority Shareholder Consent" shall mean the giving of a written consent by:

(i) for so long as neither GMT (Honey I) S.à r.l. nor M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P. is a Non-Funding Shareholder, both GMT (Honey I) S.à r.l. and M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P.;

(ii) GMT (Honey I) S.à r.l., if M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P. is a Non-Funding Shareholder or M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P., if GMT (Honey I) S.à r.l. is a Non-Funding Shareholder;

(iii) if both GMT (Honey I) S.à r.l. and M/C Venture Partners Investors are Non-Funding Shareholders then no Super-majority Shareholder Consent shall be required.

The following matters require Shareholder Consent:

(i) declaration or payment of any dividend or making of any other distribution in respect of the profits, assets or reserves of the Company or in any other way reduce the reserves of the Company;

(ii) appointment or removal of any person from the office of manger, director or chairman;

(iii) change of the Company's auditors unless they shall at their insistence resign or not seek for re-appointment or making any change to the Company's accounting reference date or accounting policies.

The following matters require Super-Majority Shareholder Consent (subject always to the consent of a majority of Shareholders representing three quarters of the corporate capital):

(i) amending or waiving any provision of these Articles;

(ii) varying the rights attaching to the Shares;

(iii) making any increase or reduction or other alteration whatsoever (including by way of redemption, purchase, sub-division, consolidation or redesignation) of the Company's issued share capital or granting any option to subscribe for or acquire Shares or issuing any securities convertible into Shares except any redemption by the Company of any debt instruments issued by it from time to time other than in accordance with the provisions of the relevant instrument or any agreement entered into among the Shareholders from time to time;

(iv) save as otherwise provided by in Article 8.1. or 8.2. or pursuant to a transfer that is made in accordance with Article 8.3. for a period of thirty-six months from 15th December 2010, any transfer, whether by sale or otherwise of any interest in or any Securities issued by a member of the Group.

Art. 15. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the Shareholders.

Art. 17. Each Shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

The Shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Manager or as the case may be the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Manager or as the case may be the Board. The Manager or as the case may be the Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all Shareholders pro rata to their Shares regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety as follows:

- first, to the holders of Class E Ordinary Shares,
- if no Class E Ordinary Shares are in existence, to the holders of Class D Ordinary Shares
- if no Class D Ordinary Shares are in existence, to the holders of Class C Ordinary Shares;
- if no Class C Ordinary Shares are in existence, to the holders of Class B Ordinary Shares;
- if no Class B Ordinary Shares are in existence, to the holders of Class A Ordinary Shares;
- if no Class A Ordinary Shares are in existence, to the holders of Class O Ordinary Shares.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the Shareholders.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the Manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Art. 22. Definitions:

The following terms have the definition hereafter indicated whenever used in these Articles with initial capital letters. Words denoting the singular number include the plural number.

“Accepting Shareholders” has the meaning ascribed to this term in Article 8.3.1.

“A Manager” has the meaning ascribed to this term in Article 12.1.

“Annual Budget” means the annual operating budget of the Company.

“Articles” means the articles of association of the Company as may be amended, supplemented or restated from time to time.

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Article 18 of these Articles, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles.

“B Manager” has the meaning ascribed to this term in Article 12.1.

“Board” means the board of managers of the Company.

“Business Days” means any day other than a Saturday, Sunday or bank or public holiday in England or in Luxembourg.

“Cancellation Value Per Share” means, for each Share to be repurchased and cancelled, the Total Cancellation Amount of the corresponding Class of Shares, divided by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

“Class” or “Class of Shares” means at any given time, the Shares in issue in each of the A, B, C, D, E or O Ordinary class.

“Class A Ordinary Shares” means, at any given time, the Shares of the relevant class A with all rights attached thereto.

“Class B Ordinary Shares” means, at any given time, the Shares of the relevant class B with all rights attached thereto.

“Class C Ordinary Shares” means, at any given time, the Shares of the relevant class C with all rights attached thereto.

“Class D Ordinary Shares” means, at any given time, the Shares of the relevant class D with all rights attached thereto.

“Class E Ordinary Shares” means, at any given time, the Shares of the relevant class E with all rights attached thereto.

“Class O Ordinary Shares” means, at any given time, the Shares of the relevant class O with all rights attached thereto.

“Co-Investment Scheme” has the meaning ascribed to this term in Article 8.2.

“C Manager” has the meaning ascribed to this term in Article 12.1.

“Company” has the meaning ascribed to this term in Article 2.

“Consent” has the meaning ascribed to this term in Article 12.2.

“D Manager” means a member of the Board who, at any given time, shall be a Luxembourg resident.

“First Offer Period” has the meaning ascribed to this term in Article 8.3.3.1.

“Fund” means any bank, company, unit trust, investment trust, investment company, limited, general or other partnership, industrial provident or friendly society, any collective investment scheme (as defined by the FSMA), any investment professional (as defined in article 19(5) of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005 (the “FPO”)), any high net worth company, unincorporated association or partnership (as defined in article 49(2) of the FPO) or any high value trust (as defined in article 49(6) of the FPO), any pension fund or insurance company or any person who is an authorised person under the FSMA.

“FSMA” means the Financial Services and Markets Act 2000.

“Group” means the Company and any company which is a direct or indirect subsidiary undertaking of the Company from time to time.

“Independent Expert” has the meaning ascribed to this term in Article 8.3.3.1.

“Interim Accounts” means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

“Interim Account Date” means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

“Investor” means each of GMT (Honey I) S.à r.l, the M/C Venture Partners Investors, GEE FIVE LIMITED and GRAND CANAL CAPITAL LIMITED and any other person who undertakes to perform the obligations of an Investor, in each case for so long as it holds any Share.

“Investor Associate” means, in relation to GMT (Honey I) S.à r.l. and a M/C Venture Partners Investor only:

- (a) each member of that Investor’s Investor Group (other than the Investor itself);
- (b) any general partner, limited partner or other partner in, or trustee, nominee, custodian, operator or manager of, or adviser to, that Investor or any member of its Investor Group;
- (c) any member of the same wholly-owned group of companies as any trustee, nominee, custodian, operator or manager of, or adviser to, that Investor or any member of its Investor Group;
- (d) any Fund which has the same general partner, trustee, nominee, operator, manager or adviser as that Investor or any member of its Investor Group;
- (e) any Fund which is advised, or the assets of which (or some material part thereof) are managed (whether solely or jointly with others), by that Investor or any member of its Investor Group; or
- (f) any Fund in respect of which that Investor or any member of its Investor Group is a general partner.

“Investor Director” has the meaning ascribed to this term in Article 12.1.

“Investor Group” means in relation to an Investor, that Investor and its subsidiary undertakings or, as the case may be, that Investor, any parent undertaking, whether direct or indirect, of that Investor and any other subsidiary undertaking of any such parent undertaking from time to time and references to “member” or “members” of the or an “Investor Group” shall be construed accordingly.

“Majority Shareholders” means GMT (Honey I) S.à r.l, the M/C Venture Partners Investors and GEE FIVE LIMITED.

“Manager” means a member of the Board.

“M/C Venture Partners Investors” means M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P.

“Non-Funding Shareholder” means any Shareholder of the Company who fails to accept the offer to subscribe in full a proportion of Securities commensurate to its holding of Shares.

“Offeror” has the meaning ascribed to this term in Article 8.3.1.

“Other Shareholders” has the meaning ascribed to this term in Article 8.3.1.1.

“Permitted Transfer” has the meaning ascribed to this term in Article 8.2.

“Proposed Buyer” has the meaning ascribed to this term in Article 8.3.2.

“Proposed Sale” has the meaning ascribed to this term in Article 8.3.2.

“Proposed Sellers” has the meaning ascribed to this term in Article 8.3.2.

“Qualifying Offer” has the meaning ascribed to this term in Article 8.3.1.

“Quotation” means the admission of the whole of any class of the issued share capital of the Company or its direct subsidiary (following conversion of the relevant company into a form the shares of which can be admitted to trading on a Recognised Stock Exchange) to trading on any Recognised Stock Exchange or other stock exchange with Super-Majority Consent.

“Recognised Stock Exchange” means a recognised investment exchange, recognised overseas investment exchange, designated investment exchange or designated overseas investment exchange, in each case for the purposes of FSMA.

“Sale Price” has the meaning ascribed to this term in Article 8.3.3.1.

“Sale Securities” has the meaning ascribed to this term in Article 8.3.3.1.

“Second Offer Period” has the meaning ascribed to this term in Article 8.3.3.1.

“Securityholder” means any person registered as the holder of Securities.

“Securities” means the Shares and any other debt or equity instruments that the Company may issue from time to time.

“Shareholder Consent” has the meaning ascribed to this term in Article 14.

“Shares” means the Class O Ordinary Shares, the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares and the Class E Ordinary issued by the Company at any given time.

“Shareholders” means any person who, at any given time, is registered as the holder of Shares.

“Super Majority Consent” has the meaning ascribed to this term in Article 12.2.

“Super Majority Shareholder Consent” means Shareholder Consent given by or on behalf of GMT (Honey I) S.à r.l and M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P. to a matter.

“Total Cancellation Amount” has the meaning ascribed to this term in Article 6.

“Transfer Notice” has the meaning ascribed to this term in Article 8.3.3.1.

“Vendor” has the meaning ascribed to this term in Article 8.3.3.1.”

After the foregoing has been approved the following resolution was passed:

First resolution

It is resolved to restructure the issued share capital of the Company by (i) amending the nominal value of the shares from one Euro (€ 1) to one Euro cent (€ 0.01), so as to split the 25,002 Ordinary Shares of one Euro (€ 1) each in issue into two million five hundred thousand two hundred (2,500,200) Class O Ordinary Shares of one Euro cent (€ 0.01) each, (ii) by creating five (5) additional classes of shares, namely Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares and Class E Ordinary Shares, and (iii) by determining the rights and obligations of the new classes of shares so created and of the Class O Ordinary Shares by amending the articles of association of the Company by amending the articles of incorporation of the Company as set forth under item (C) of the agenda.

Second resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twenty five thousand and two Euro (€ 25,002) to twenty seven thousand twenty eight Euro and one Euro cent (€ 27,028.01) by the issue to the Shareholders, in proportion to their shareholding in the Company, of forty thousand five hundred and sixteen (40,516) Class A Ordinary Shares, having a par value of one Euro cent (€ 0.01) each; forty thousand five hundred and nineteen (40,519) Class B Ordinary Shares, having a par value one Euro cent (€ 0.01) each; forty thousand five hundred and twenty (40,520) Class C Ordinary Shares, having a par value of one Euro cent (€ 0.01) each; forty thousand five hundred and twenty-three (40,523) Class D Ordinary Shares, having a par value of one Euro cent (€ 0.01) each; forty thousand five hundred and twenty-three (40,523) Class E Ordinary Shares, having a par value of one Euro cent (€ 0.01) each against a contribution in kind from the Shareholders of one hundred seventy six thousand three hundred ninety nine (176,399) shares in Melita Capital, one thousand two hundred (1,200) ordinary shares in Melita Media and twenty five thousand and two (25,002) ordinary shares in Honey III, for a value of two thousand twenty six Euro and one Euro cent (€ 2,026.01) (the “Contribution In Kind”) and it is resolved to allocate two thousand twenty six Euro and one Euro cent (€ 2,026.01) out of the Contribution In Kind to the share capital equally to the newly issued Classes A, B, C, D, and E Ordinary Shares.

The above Contribution in Kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 21st December, 2010.

The conclusion of such report reads as follows:

“The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by the Subscribers in consideration for the issue of 202,601 shares in the Company with a nominal value of € 0.01 each corresponds at least to the nominal value of the shares to be issued by the Company, and that, accordingly, the Company may issue 202,601 shares and allocate an amount of € 2,026.01 to the share capital of the Company.”

Pursuant to the above, it is resolved to acknowledge the value of the Contribution in Kind of two thousand twenty six Euro and one Euro cent (€ 2,026.01).

The appearing parties subscribed to, and fully paid, the new shares as set out in the second table set forth in the Agenda through the Contribution in Kind as set out above.

It is resolved to allocate the Class O Ordinary Shares as set out in the first table set forth in the Agenda.

Proof of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

Third resolution

Consequential to the preceding resolutions, the meeting resolved to determine the rights and obligations of the newly created Classes A, B, C, D, and E Ordinary shares and of the Class O Ordinary Shares as set out in the amended Articles and to amend and fully restate the Articles of the Company to reflect the capital restructuring, the capital increase as well as to introduce corporate governance and transfer provisions so that the Articles shall read as set forth in item C of the agenda.

There being no further item on the agenda, the meeting was thereupon closed. The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Junglinster on the day before mentioned.

After reading the present deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg,

S’est tenue l’assemblée générale des associés de “Superholdco Lux S.à r.l.” (la “Société”), une société à responsabilité limitée avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en cours d’immatriculation

auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée le 6 décembre 2010 par acte authentique par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent ont été inscrits sur la liste de présence, signée par leur mandataire, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire instrumentant.

La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

II. Il ressort de la liste de présence que la totalité des vingt-cinq mille deux (25.002) parts sociales de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée générale.

III. Tous les associés représentés déclarent avoir connaissance pleine et entière de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ensemble des points à l'ordre du jour.

IV. Il ressort de ce qui précède que la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ensemble des points à l'ordre du jour.

V. Les points à l'ordre du jour sont les suivants:

A. Restructuration du capital social de la Société en procédant à (i) la modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société de un Euro (€ 1) à un centime d'Euro (€ 0,01) de sorte que les 25.002 parts sociales de un Euro (€ 1) chacune soient divisées en deux millions cinq cent mille deux cents (2.500.200) parts sociales de un centime d'Euro (€ 0,01) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires de Classe O"), (ii) la création de cinq (5) nouvelles classes de parts sociales, à savoir les Parts Sociales Ordinaires de Classe A, les Parts Sociales Ordinaires de Classe B, les Parts Sociales Ordinaires de Classe C, les Parts Sociales Ordinaires de Classe D et les Parts Sociales Ordinaires de Classe E, en plus des Parts Sociales Ordinaires de Classe O et (iii) la détermination des droits et obligations des classes de parts sociales nouvellement émises et des Parts Sociales Ordinaires de Classe O par la modification des statuts de la Société (les "Statuts") telle que prévue au point (C) ci-dessous.

B. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille vingt-six Euros et un centime (€ 2.026,01) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille deux Euros (€ 25.002) à vingt-sept mille vingt-huit Euros et un centime (€ 27.028,01), par émission au profit des Associés et au pro rata de leur participation actuelle, de quarante mille cinq cent seize (40.516) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale de un centime d'Euro (€ 0,01) chacune; quarante mille cinq cent dix-neuf (40.519) Parts Sociales Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un centime d'Euro (€ 0,01) chacune; quarante mille cinq cent vingt (40.520) Parts Sociales Ordinaires de Classe C d'une valeur nominale de un centime d'Euro (€ 0,01) chacune; quarante mille cinq cent vingt-trois (40.523) Parts Sociales Ordinaires de Classe D d'une valeur nominale de un centime d'Euro (€ 0,01) chacune et quarante mille cinq cent vingt-trois (40.523) Parts Sociales Ordinaires de Classe E d'une valeur nominale de un centime d'Euro (€ 0,01) chacune, entièrement libérées par apport en nature de la part des Associés consistant en cent soixante seize mille trois cent quatre vingt dix neuf (176.399) actions de Melita Capital Plc, une société de droit maltais (constituée sous forme de "public limited company") enregistrée sous le numéro C47318, avec siège social à Gasan Center, Imriehel Bypass, Imriehel BKR 3000, Malte ("Melita Capital"), mille deux cents (1.200) actions ordinaires de Melita Media Limited, une société de droit maltais (constituée sous forme de "company with limited liability") enregistrée sous le numéro C48816, avec siège social à Gasan Center, Imriehel Bypass, Imriehel BKR 3000, Malte ("Melita Media") et vingt-cinq mille deux (25.002) actions ordinaires de Honey III Limited, une société de droit maltais (constituée sous forme de "company with limited liability") enregistrée sous le numéro C41814 avec siège social à Gasan Center, Imriehel Bypass, Imriehel BKR14, Malte ("Honey III"), d'une valeur de deux mille vingt six Euros et un centime (€ 2.026,01) ("Apport en Nature"); et attribution des Parts Sociales Ordinaires de Classe O et des nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classes A, B, C, D et E à chaque Associé, tel que mentionné dans les tableaux ci-dessous:

Associés	Nombre de Parts Sociales Ordinaires de Classe O
GMT (Honey I) S.à r.l.	1.269.000
M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P.	875.000
GEE FIVE LIMITED	300.000
GRAND CANAL CAPITAL LIMITED	56.200

Associés	Nombre de Parts Sociales émises dans chaque Classe					Total des Parts Sociales souscrites
	Parts sociales Ordinaires de Classe A	Parts sociales Ordinaires de Classe B	Parts sociales Ordinaires de Classe C	Parts sociales Ordinaires de Classe D	Parts sociales Ordinaires de Classe E	
	A	B	C	D	E	
GMT (Honey I) S.à r.l.	20.563	20.564	20.564	20.565	20.565	102.821
M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P.	14.182	14.182	14.182	14.182	14.182	70.910
GEE FIVE LIMITED	4.861	4.862	4.863	4.863	4.863	24.312
GRAND CANAL CAPITAL LIMITED	910	911	911	913	913	4.558
Total	40.516	40.519	40.520	40.523	40.523	202.601

C. Modification et refonte des Statuts de la Société afin de refléter la restructuration du capital social, l'augmentation de capital, ainsi que l'introduction de règles de gouvernance interne et de cession des titres, de sorte que les Statuts auront la teneur ci-dessous:

“ **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la “Loi sur les Sociétés Commerciales”), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de “Superholdco Lux S.à r.l.” (la “Société”).

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas o des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-sept mille vingt-huit Euros et un centime (EUR 27.028,01) divisé en deux millions sept cent deux mille huit cent une (2.702.801) Parts Sociales, dont deux millions cinq cent mille deux cents (2.500.200) Parts Sociales Ordinaires de Classe O, quarante mille cinq cent seize (40.516) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, quarante mille cinq cent dix-neuf (40.519) Parts Sociales Ordinaires de Classe B, quarante mille cinq cent vingt (40.520) Parts Sociales Ordinaires de Classe C, quarante mille cinq cent vingt-trois (40.523) Parts Sociales Ordinaires de Classe D, et quarante mille cinq cent vingt-trois (40.523) Parts Sociales Ordinaires de Classe E, et chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (€ 0,01) et auxquelles sont attachés les droit et obligations tels que décrits dans les présents Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution adoptée à la majorité des Associés représentant trois quarts du capital social.

Le capital social de la Société peut être réduit par voie d'annulation de Parts Sociales, y compris d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales entières par voie de rachat et d'annulation de l'ensemble des Parts Sociales émises dans les Classes considérées. En cas de rachat et d'annulation de Classes de Parts Sociales, il doit être procédé dans l'ordre suivant: en commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Classe E, puis les Parts Sociales Ordinaires de Classe D, puis les Parts Sociales Ordinaires de Classe C, puis les Parts Sociales Ordinaires de Classe B, puis les Parts Sociales Ordinaires de Classe A, et enfin les Parts Sociales Ordinaires de Classe O.

En cas de réduction de capital suite au rachat et à l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu au présent Article 6), les propriétaires de Parts Sociales de la Classe rachetée ont droit à recevoir une part du Montant Disponible proportionnelle au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Classe rachetée (dans la limite de la Valeur Totale de Rachat approuvée par l'assemblée générale des Associés) et les propriétaires de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée ont droit à recevoir de la Société un montant égal à la Valeur de Rachat par Part Sociale pour chacune des Parts Sociales qu'ils détenaient dans la Classe concernée et qui est annulée.

La Valeur de Rachat par Part Sociale se calcule en divisant la Valeur Totale de Rachat par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe qui doit être rachetée et annulée. La Valeur Totale de Rachat est un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés approuvé sur la base des Comptes Intérimaires. La Valeur Totale de Rachat pour chacune des Classes de Parts Sociales Ordinaires de Classes E, D, C, B, A et O doit être égale au Montant Disponible pour la Classe concernée au moment de son annulation, sauf si l'assemblée générale des Associés en décide autrement de la manière prévue pour la modification des présents Statuts, à condition toutefois que la Valeur Totale de Rachat ne soit jamais supérieure au Montant Disponible.

La Valeur de Rachat par Part Sociale est due par et exigible de la Société au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée.

Dès lors et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par une seule personne, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sur les Sociétés Commerciales s'appliquent, i.e. toute décision de l'Associé unique ainsi que tout contrat passé entre lui et la Société doivent être établis par écrit et les dispositions relatives à l'assemblée générale des Associés ne sont pas applicables.

Art. 7. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une Part Sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la Part Sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste. Toutefois, les droits de vote attachés aux Parts Sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8.

8.1 Cessions de Parts Sociales – Généralités

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant les trois quarts au moins du capital social, conformément à l'Article 189 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées que conjointement avec les Titres (autres que Parts Sociales) émis par la Société.

8.2 Cessions autorisées

Une cession de Titres réalisée en vertu de l'Article 8.2. Constitue une "Cession Autorisée".

Sous réserve des dispositions de l'Article 8.1. ci-dessus, tout Propriétaire de Titres ou toute personne détenant des Titres pour le compte du Propriétaire des Titres, pourra, à tout moment, procéder à la cession d'un quelconque Titre:

- (a) à un Investisseur Associé du Propriétaire de Titres concerné;
- (b) lors d'une distribution en nature ou autre cas de figure prévu par un contrat de société ("partnership agreement"), une convention fiduciaire ("trust deed") ou autre document constitutif d'un Fonds, les associés commanditaires ou commandité d'une société en commandite ("limited partnership"), les détenteurs de parts d'un Fonds ou les associés, actionnaires, détenteurs de droits et d'intérêts dans le Fonds; ou
- (c) en vertu d'un plan de co-investissement, c'est-à-dire un plan en vertu duquel certains agents, employés ou associés du Propriétaire de Titres ou son conseiller, gestionnaire, exploitant, mandataire ("nominee") ou tout autre membre de son Groupe d'Investisseurs sont autorisés ou tenus (en tant qu'individus ou à travers le Fonds ou tout autre véhicule) d'acquérir les Titres (un "Plan de Co-Investissement").

Sous réserve des dispositions de l'Article 8.1. ci-dessus, tout Propriétaire de Titres qui détient les Titres en vertu d'un Plan de Co-Investissement peut, à tout moment, céder les Titres à:

- (c) une autre personne qui détient des Titres en vertu dudit Plan de Co-Investissement; ou
 - (d) toutes personnes dès l'instant où elles acquièrent les mêmes droits que le cédant en vertu dudit Plan de Co-Investissement; et
- tout Propriétaire de Titres détenant des Titres autres que des Parts Sociales suite à une cession autorisée par les présents Statuts est en droit de céder de nouveau une portion quelconque de ses Titres à la personne qui les lui a initialement cédés.

8.3 Drag-Along/Tag-Along

8.3.1 Si, à tout moment après le 21 décembre 2012, une personne (l'“Offrant”) fait une offre écrite et aux conditions de marché (l'“Offre”) pour l'acquisition de la totalité du capital social de la Société et de l'ensemble des Titres, que les détenteurs d'au moins 75 pour cent en valeur nominale du capital social émis de la Société autres que le capital social détenu par tout Associé Non-Investisseur (les “Associés Acceptants”) ont indiqué par écrit qu'ils souhaitent accepter l'Offre, les dispositions ci-après s'appliquent, sous réserve du fait que toute cession de Parts inter vivos à des non-Associés est subordonnée à l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant les trois quarts au moins du capital social:

8.3.1.1 Les Associés Acceptants doivent notifier par écrit leur volonté d'accepter l'Offre aux autres détenteurs de Titres (les “Autres Associés”) et sont dès cet instant en droit de céder leurs Titres à l'Offrant (ou son nommée) et les Autres Associés sont dès lors obligés de céder leurs Titres à l'Offrant (ou son nommée) au prix d'acquisition par Titre correspondant identique à celui accepté par les Associés Acceptants, et avec toutes les garanties y attachées, à la date spécifiée par les Associés Acceptants.

8.3.1.2 Si l'un quelconque des Autres Associés manque à son obligation de signer et communiquer les actes de cession des Titres, dans les cinq jours ouvrables après avoir été requis de le faire, alors tout Associé Acceptant pourra mandater toute personne qu'il estime habilitée, aux fins de signer et communiquer les actes de cession de la part de l'Autre Associé, contre réception par la Société (de la part de l'Associé en question) du prix dû pour les Titres concernés, communiquer la(les) cession(s) à l'Offrant (ou son nommée) et inscrire l'Offrant (ou son nommée) en qualité de propriétaire des Titres et, suite à cette inscription, la validité de la cession ne sera plus contestable par quiconque.

8.3.2 Si, à tout moment (y compris, par soucis de clarté, à tout moment avant 21 décembre 2013 pour ce qui concerne les cessions autorisées dans les conditions de l'Article 8.2), un ou plusieurs Associés (les “Cédants Potentiels”) proposent de céder à toute personne (les “Cessionnaires Potentiels”) un nombre de Titres tel que, si les cessions de Titres étaient comptabilisées, ce nombre aurait pour effet que, au total, 30% ou plus du capital social de la Société (calculé sur base cumulative pour une période continue de 3 années calendaires précédant la date de la cession envisagée par les Cédants Potentiels) aura été vendu ou cédé à des tiers (la “Cession Potentielle”), alors les dispositions suivantes s'appliquent, sous réserve du fait que toute cession de Parts inter vivos à des non-Associés est subordonnée à l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant les trois quarts au moins du capital social:

8.3.2.1 Les Cédants Potentiels doivent notifier les Propriétaires de Titres au moins 10 jours ouvrables avant la date proposée pour la cession. Cette notification doit faire mention, dans la mesure où les documents d'accompagnement ne le font pas, de l'identité du Cessionnaire Potentiel, du prix de vente et des autres conditions de paiement, de la date proposée pour la vente et du nombre correspondant de Titres que le Cessionnaire Potentiel doit acquérir.

8.3.2.2 La Cession Potentielle ne peut être accomplie à moins que le Cessionnaire Potentiel n'ait proposé d'acquérir une proportion équivalente des autres Titres émis (autres que ceux déjà détenus par le Cessionnaire Potentiel ou toutes autres personnes liées ou agissant de concert avec lui), selon les mêmes termes et conditions que ceux applicables à la Cession Potentielle. Une telle offre pourra être acceptée pendant une période d'au moins 21 jours.

8.3.3 Si aucune notification telle que prévue à l'Article 8.3.1. n'a été faite en date du 21 décembre 2014, les dispositions ci-après seront applicables, sous réserve du fait que toute cession de Parts Sociales inter vivos à des non-Associés est subordonnée à l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant les trois quarts au moins du capital social:

8.3.3.1 Chacun de GEE FIVE LIMITED et GRAND CANAL CAPITAL LIMITED (chacun un “Vendeur”) aura le droit de notifier par écrit à la Société son souhait de céder ses Parts Sociales (une “Notification de Cession”).

Les termes de la Notification de Cession doivent donner à la Société qualité pour agir en tant que mandataire pour procéder à la cession des Titres qui y sont mentionnés (les “Titres Proposés”) conformément au reste des dispositions du présent Article 8.3.3., en un ou plusieurs lots, selon la volonté du Conseil de Gérance, au prix convenu entre le Vendeur concerné et le Conseil de Gérance (décidant avec un Accord Super Majoritaire) (le “Prix de Cession”). Faute pour le Vendeur et le Conseil de Gérance (décidant avec un Accord Super Majoritaire) de s'entendre sur un Prix de Cession dans les 28 jours suivant envoi de la Notification de la Cession, le Prix de Cession sera alors la valeur de marché des Titres Proposés, évaluée par une banque d'investissement internationale et indépendante désignée par le Conseil de Gérance avec Accord (l'“Expert Indépendant”) (agissant en qualité d'expert et non d'arbitre). Pour parvenir à ses conclusions, l'Expert Indépendant évaluera la valeur des Titres Proposés au jour de l'envoi de la Notification de Cession, sur base du fait qu'il s'agit de titres d'une société viable cédés librement entre un vendeur et un acheteur sans restriction de cession. Sauf cas d'erreur manifeste, la décision de l'Expert Indépendant quant au Prix de Cession sera finale et obligatoire.

Une fois le Prix de Cession décidé ou déterminé, la Société proposera à tous les Associés (excepté le Vendeur) d'acquérir les Titres Proposés au pro rata de leur participation respective dans la Société en arrondissant au nombre le plus proche. La Société invitera les Associés concernés à préciser le nombre maximum de Titres Proposés qu'ils souhaitent acquérir dans la limite de leurs droits; l'offre restera ouverte durant 21 jours (la “Première Période d'Offre”). Si, à la fin de la Première Période d'Offre, certains des Titres Proposés n'ont pas été attribués, la Société proposera lesdits titres aux Associés qui, durant la Première Période d'Offre ont accepté d'acquérir des Titres Proposés; elle invitera les Associés concernés à préciser le nombre maximum de Titres Proposés qu'ils souhaitent acquérir et l'offre restera ouverte durant 21 jours (la “Seconde Période d'Offre”). S'il n'y a pas suffisamment de Titres Proposés par rapport à la demande, le Conseil de Gérance attribuera les Titres Proposés entre les Associés concernés au prorata de leur participation existante. Par la

suite, la Société continuera à proposer les Titres Proposés disponibles, dans les mêmes termes et pour aussi longtemps qu'un Associé manifeste sa volonté d'acquérir les Titres Proposés qui lui sont offerts.

Si la Société trouve des acquéreurs pour la totalité ou certains des Titres Proposés au titre du présent Article 8.3.3.1., la Société notifiera au Vendeur l'identité des acquéreurs et le Vendeur aura l'obligation, dès réception du Prix de Cession, de céder la propriété des Titres Proposés auxdits acquéreurs. Si le Vendeur manque à son obligation de transférer la propriété des Titres Proposés, la Société pourra, en lieu et place du Vendeur, confirmer réception du Prix de Cession et autoriser toute personne adéquate à signer pour compte du Vendeur tout acte nécessaire à la cession des Titres Proposés.

8.3.3.2 Au cas où certains Titres Proposés ne seraient pas vendus au titre des dispositions de l'Article 8.3.3.1., le Vendeur concerné, sous réserve du fait que toute cession de Parts inter vivos à des non-Associés est subordonnée à l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant les trois quarts au moins du capital social, disposera de l'option suivante:

- proposer de vendre ses Titres à un tiers au prix agréé par le tiers (sous réserve que ce prix ne soit pas inférieur au Prix de Cession), à condition que, avant de conclure tout contrat relatif à la vente des Titres en faveur du tiers, le Vendeur notifie d'abord à la Société le prix proposé ainsi que les termes de la vente des Titres au tiers et qu'il propose aux Associés existants le droit d'acquérir les Titres au même prix et selon les mêmes termes et conditions que ceux proposés au tiers; cette offre doit rester ouverte pendant 21 jours; ou

- sous réserve de se conformer à la loi applicable et sous réserve que la Société en ait les moyens financiers, demander à la Société de racheter ces Titres ou de procéder à l'annulation de ces Titres à un prix qui ne soit pas supérieur au Prix de Cession.

Art. 9. En plus de son apport, chaque Associé pourra, avec l'accord préalable des autres Associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'Associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des Associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un Associé dans la forme déterminée par le présent Article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'Associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des Associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un Associé, la Société sera continuée entre les Associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des Associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12.

12.1 Composition du Conseil de Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance, composé de Gérants de Catégorie A, de Gérants de Catégorie B, d'un Gérant de Catégorie C, tel que défini ci-dessous, et de Gérants de Catégorie D qui, à tout moment, doivent être résidents au Luxembourg.

Le mandat de Gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée générale des Associés délibérant à la majorité des voix.

Aussi longtemps qu'un Propriétaire de Titres continue à détenir des Parts Sociales et ne peut être qualifié d'Associé Non-Investisseur, ce dernier est titulaire du droit exclusif exerçable à tout moment de (i) proposer un nombre de candidats pour qu'ils soient nommés au Conseil de Gérance par l'assemblée générale des Associés de la Société et (ii) recommander à l'assemblée générale des Associés que les candidats en question soient révoqués ad nutum du Conseil de Gérance et remplacés par d'autres candidats proposés par le Propriétaire de Titres, dans les proportions prévues au présent Article 12.

Dès l'instant où un Propriétaire de Titres devient Associé Non-Investisseur, les Gérants nommés suite à la proposition faite par ce dernier peuvent être révoqués par l'assemblée générale des Associés sur recommandation de la majorité des autres membres du Conseil de Gérance.

Dans les conditions exposées ci-dessus, les candidats peuvent être proposés comme suit:

- GMT (Honey I) S.à r.l. pourra proposer deux (2) Gérants pour nomination ou révocation au Conseil de Gérance (les "Gérants de Catégorie A");

- M/C VENTURE CAPITAL PARTNERS VI, L.P. pourra proposer deux (2) Gérants pour nomination ou révocation au Conseil de Gérance (les "Gérants de Catégorie B"); et

- GEE FIVE LIMITED pourra proposer un (1) Gérant pour nomination ou révocation au Conseil de Gérance (les "Gérants de Catégorie C").

Chacun des Gérants de Catégorie A, B et C est défini ci-après comme un "Gérant d'Investisseur".

En cas de Gérant unique, le Gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au Conseil de Gérance, et la Société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du Gérant.

En cas de pluralité de Gérants, la Société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de trois Gérants, dont au moins un Gérant de Catégorie D et deux autres Gérants de catégories différentes parmi les Gérants de Catégorie A, B, ou C.

Sans préjudice de ce qui précède mais conformément aux dispositions de l'Article 12.2. ci-dessous, le Conseil de Gérance pourra confier à un ou plusieurs Gérants le pouvoir d'accomplir certains actes, individuellement ou conjointement.

12.2 Décisions du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à une réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés, étant entendu que:

- toute résolution du Conseil de Gérance doit recevoir l'approbation d'un Gérant de Catégorie D; et
- toute résolution requérant un Accord ou Accord Super Majoritaire sera adopté dans les conditions de majorité spécifiques prévues dans les présents Statuts.

Un "Accord" signifie le consentement écrit d'un Gérant d'Investisseur nommé sur proposition de deux des Associés Majoritaires, conjointement avec celui d'un Gérant de Catégorie D (pour aussi longtemps qu'un Gérant de cette catégorie est en fonctions).

Un "Accord Super Majoritaire" signifie le consentement écrit donné par:

- (i) les Gérants d'Investisseurs nommés sur proposition de GMT (Honey I) S.à r.l. et M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P. pour aussi longtemps qu'aucun de ces derniers ne puisse être qualifié d'Associé Non-Investisseur;
- (ii) les Gérants d'Investisseurs nommés sur proposition de GMT (Honey I) S.à r.l. dans le cas où M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P. est un Associé Non-Investisseur ou les Gérants d'Investisseurs nommés sur proposition de M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P. dans le cas où GMT (Honey I) S.à r.l. est un Associé Non-Investisseur;
- (iii) dans le cas où GMT (Honey I) S.à r.l. et M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P. sont tous deux des Associés Non-Investisseurs, aucun Accord Super Majoritaire n'est requis.

12.2.1. Les décisions suivantes requièrent un Accord:

12.2.1.1 En ce qui concerne les contrats et accords:

- (i) créer, adhérer à, mettre fin à ou se retirer de tout contrat de société, consortium, joint-venture ou toute autre association/groupement avec ou sans personnalité morale;
- (ii) changer ou modifier d'une quelconque manière le Budget Annuel ou accomplir toute action qui ne serait pas conforme à ce dernier;
- (iii) changer, modifier, renoncer à ou contrevenir à l'une quelconque des dispositions, adhérer à, manquer de mettre en oeuvre ou résilier (ou notifier la résiliation de) tout contrat auquel la Société est partie et qui est soit (i) matériel, soit (ii) hors de l'activité ordinaire de la Société;

12.2.1.2 en ce qui concerne les employés, les rémunérations et les récompenses:

- (i) payer toute rémunération ou tout émolument ou établir un plan de pension ou d'assurance-vie sans la recommandation préalable du comité de rémunération du Groupe ou établir des bonus, plans de participations aux profits, plans d'actions participatives ou tout autre plan de récompense (légalement contraignant ou non) en faveur de tout gérant, directeur et/ou employé du Groupe ou apporter une modification à un plan établi ou accorder toute option portant sur l'acquisition de toutes Parts Sociales prévue par le plan, ou accorder une option portant sur toutes Parts Sociales à tout employé du Groupe autre que la Société, et dans chacun des cas sans la recommandation préalable du comité de rémunération précité;
- (ii) acquérir ou aliéner tous types de droits sur des immeubles, accorder ou mettre fin à un contrat de bail se rapportant à une propriété immobilière prendre ou éviter de prendre une action qui pourrait mettre en péril le maintien d'un contrat de bail;
- (iii) apporter toute contribution financière ou autre cadeau de quelque nature qu'il soit en faveur d'un parti politique ou d'une institution de bienfaisance;
- (iv) opérer ou permettre tout changement matériel dans la nature ou le champ d'activité de la Société;
- (v) céder ou aliéner de quelque manière ou donner en garantie l'un quelconque des éléments de dette des comptes sociaux ou conclure un accord d'escompte de factures;
- (vi) introduire une procédure judiciaire ou arbitrale, s'en retirer ou régler un litige dont le montant total (demandé par ou contre la Société) y compris les frais engendrés (ou provisionnés) par cette procédure dépassent EUR 100.000 (hors TVA);
- (vii) nommer tout comité au Conseil de Gérance (autre que le comité d'audit), modifier la composition d'un tel comité, le renvoyer ou le dissoudre;

(viii) accorder ou devenir partie à toute licence, tout contrat ou accord concernant un élément quelconque du nom ou des raisons commerciales de la Société ou le goodwill y attaché, ou tout autre élément quelconque de droits de propriété intellectuelle de la Société;

(ix) accepter de faire l'une des choses quelconques décrites au présent Article 12.2.1.

12.2.2 Les décisions suivantes requièrent Approbation Super Majoritaire:

12.2.2.1 en ce qui concerne les acquisitions, aliénations et engagements d'apport:

(i) vendre, louer, céder, accorder une licence ou aliéner de quelque autre manière ou acheter, louer, conclure un contrat de licence ou acquérir de quelque autre manière tout élément d'actif, tout commerce ou toute entreprise (ou un droit quelconque en lien avec ce qui précède) à l'occasion d'une transaction unique ou de séries de transactions (liées ou non), en dehors du cours normal et habituel de l'activité;

(ii) acquérir ou aliéner tout élément d'actif ou fournir ou recevoir tout service autrement qu'à la valeur de marché et à des conditions normales;

(iii) conclure un accord ou se rendre autrement débiteur de tout engagement à réaliser un apport financier (par voie d'acquisition, location, crédit-bail ou autrement) d'un montant individuel supérieur à EUR 100.000 (hors TVA) ou d'un montant tel que, agrégé avec l'ensemble des engagements financiers pris par les autres sociétés du Groupe pour l'exercice social considéré, le montant total excède EUR 500.000 (hors TVA), étant entendu que les engagements d'apport financiers prévus au Budget Annuel ne sont pas pris en compte dans le calcul de ces plafonds;

12.2.2.2 en ce qui concerne les contrats et accords:

(i) contracter, augmenter le montant ou la durée de toute garantie ou caution (autre que (a) dans le cadre de l'activité normale et habituelle ou (b) tel qu'envisagé dans les documents de financement auxquels la Société pourrait être partie à tout moment);

(ii) changer, modifier, renoncer à une clause ou résilier (ou notifier la résiliation de) tous documents de financement auxquels la Société pourrait être partie à tout moment, ou demander un sursis ou une renonciation en vertu de ces documents ou agir en contravention avec les dispositions de ces documents;

12.2.2.3 en ce qui concerne les prêts accordés ou contractés:

(i) accorder, augmenter le montant ou la durée de tout prêt, avance, don, ou crédit accordé à quiconque (autre que (i) des crédits commerciaux consentis dans le cadre de l'activité normale et habituelle ou (ii) des avances faites aux employés pour couvrir les dépenses qu'ils supportent pour le compte de la Société);

(ii) accorder, créer, ou permettre d'une quelconque autre manière qu'une sûreté quelconque soit créée sur tout actif de la Société (autre que (i) les sûretés créées en vertu de la loi, ou créées dans le cadre des activités normales et habituelles, ou (ii) celles prévues par tout document de financement auquel la Société pourrait être partie à tout moment);

(iii) emprunter toute devise, devenir débiteur au titre d'une dette ou d'un autre engagement autrement que (a) en conformité avec le Budget Annuel applicable,

(b) dans le cadre d'un crédit commercial conclu au titre de l'activité normale et habituelle (dans la mesure où l'endettement en question n'est pas prévu au Budget Annuel, le montant de l'endettement supporté ne doit pas, cumulativement avec toute autre dette visée dans ce paragraphe, excéder EUR 750.000 par exercice social) ou (c) en vertu de documents de financement auxquels la Société pourra être partie à tout moment;

(iv) rembourser, payer intérêt sur, changer ou modifier toute disposition ou terme de tout type de traite, certificat de dette, ou tout autre instrument de capital ou de dette auquel la Société pourrait être partie à tout moment;

(v) constituer ou liquider toute filiale ou transférer son patrimoine à une société parente ou à une société filiale ou toute autre réorganisation du groupe;

(vi) obtenir toute Cotation ou procéder à la cotation de titres émis par tout autre membre du Groupe auprès de toute Bourse de Valeurs Reconnue ou tout autre bourse de valeurs ou marché opérant la vente publique de titres.

12.3 Réunions du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, pourra donner un pouvoir spécial à des mandataires ad hoc afin d'engager la Société par leur signature individuelle ou conjointe, dans les limites définies par le pouvoir spécial.

Art. 13. Le(s) Gérant(s) ne sont pas personnellement tenus aux dettes de la Société. En qualité de mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Sous réserve des exceptions et des limitations énumérées ci-dessous, la Société est tenue d'indemniser de la manière la plus complète possible toute personne qui est ou a été Gérant ou agent de la Société et qui, à raison de ses fonctions, voit sa responsabilité engagée. Sont couverts à ce titre tous les frais raisonnables supportés par cette personne à raison de toute réclamation, plainte, action en justice, ou procédure à laquelle elle devient partie ou dans laquelle elle est engagée de toute autre manière, ainsi que tous paiements effectués ou condamnations à paiement liés à sa fonction de Gérant ou agent de la Société. Les termes "réclamation", "plainte", "action en justice" ou "procédure" couvrent toute réclamation, plainte, action en justice ou procédure (civile, pénale ou autre y compris les procédures d'appel), en cours ou en voie d'être engagées et le terme "frais" inclut sans limitation les frais de représentation en justice, les coûts, jugements, montants payés au titre de condamnations ou et autres obligations.

Aucun Gérant ou agent ne doit être indemnisé dans les cas suivants:

(i) lorsque sa responsabilité est engagée à l'encontre de la Société ou de ses Associés en cas de manquement volontaire, de mauvaise foi, de faute grave ou de négligence à l'égard des devoirs qui lui incombent dans l'accomplissement de ses fonctions;

(ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et à l'encontre de l'intérêt social; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que cette dernière n'ait été approuvée par un tribunal compétent ou par le Conseil de Gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un Gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être Gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent Article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent Article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social, sauf lorsqu'elles requièrent un Accord des Associés et/ou un Accord des Associés Super-Majoritaires tel que prévu par les présents Statuts. Lorsqu'il existe plusieurs Classes de Parts Sociales et que la délibération de l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, la délibération doit, pour être valable, satisfaire aux conditions de présence et de majorité prévues par les présents Statuts dans chacune des Classes.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social.

Un "Accord des Associés" signifie le consentement écrit de deux des Associés Majoritaires.

Un "Accord des Associés Super-Majoritaires" signifie le consentement écrit de:

(i) GMT (Honey I) S.à r.l. et M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P. ensemble, pour aussi longtemps qu'aucun de ces derniers n'est qualifié d'Associé Non-Investisseur;

(ii) GMT (Honey I) S.à r.l. dans le cas où M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P. est un Associé Non-Investisseur ou M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P. dans le cas où GMT (Honey I) S.à r.l. est un Associé Non-Investisseur;

(iii) dans le cas où GMT (Honey I) S.à r.l. et M/C VENTURES PARTNERS VI, L.P. sont tous deux des Associés Non-Investisseurs, aucun Accord des Associés Super-Majoritaires n'est requis.

Les décisions suivantes requièrent un Accord des Associés:

(i) décision d'annoncer ou de distribuer des dividendes ou tout autre type de profits, d'actifs ou de réserves de la Société ou de réduire de toute autre manière les réserves de la Société;

(ii) nommer ou révoquer toute personne de ses fonctions de Gérant, directeur ou président;

(iii) changement des réviseurs d'entreprises de la Société à moins qu'ils ne démissionnent ou ne souhaitent pas être renouvelés dans leurs fonctions, modification de la date de l'exercice social de la Société ou des principes comptables.

Les décisions suivantes requièrent un Accord des Associés Super-Majoritaires (le tout sous réserve de l'approbation de la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social):

(i) modifier ou renoncer à l'une quelconque des dispositions des présents Statuts;

(ii) modifier les droits attachés aux Parts Sociales;

(iii) procéder à l'augmentation, à la réduction ou à toute autre modification du capital social de la Société (y compris par voie de remboursement, de rachat, de division de la valeur nominale, de consolidation ou de redénomination), ou accorder toute option en vue de la souscription ou de l'acquisition de Parts Sociales ou l'émission de titres convertibles en Parts Sociales à l'exception de tout remboursement d'un quelconque instrument de dette émis par la Société à tout

moment et en dehors des dispositions propres à cet instrument ou prévues dans tout contrat conclu entre Associés à tout moment.

(iv) toute cession, par vente ou de toute autre manière de titres ou de tout droit portant sur un titre émis par un membre du Groupe, sauf dans le cadre des dispositions des Articles 8.1 ou 8.2. ou suivant une cession faite en conformité avec l'Article 8.3. des Statuts pour une période de trente-six mois à compter du 15 décembre 2010.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la Gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux Associés.

Art. 17. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'excédent favorable peut être distribué aux Associés sur décision de l'assemblée générale des Associés en conformité avec les dispositions suivantes.

Les Associés peuvent décider de la distribution de dividendes intérimaires sur la base des comptes préparés par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance et faisant état d'un montant disponible suffisant pour distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés par la Société depuis la fin de la dernière année comptable augmentée des bénéfices reportés et des réserves distribuables, après déduction des pertes reportées et des montants affectées à la réserve légale, conformément aux dispositions suivantes.

Le compte prime d'émission peut être distribué aux Associés sur décision de l'assemblée générale des Associés en conformité avec les dispositions suivantes. L'assemblée générale des Associés peut décider d'attribuer tout montant du compte prime d'émission à la constitution de la réserve légale.

Les dividendes à distribuer peuvent être payés en toute devise, en tout lieu et à tout moment décidés par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer de manière obligatoire le taux de change applicable à la conversion du montant des dividendes distribuables dans la devise de paiement. Un dividende afférent à une Part Sociale dont la distribution a été autorisée mais qui n'a pas été payé au terme d'une période de cinq ans ne peut plus être réclamé par le détenteur de la Part Sociale concernée; par conséquent, il revient à la Société. Aucun intérêt ne sera dû sur les dividendes dont la distribution a été autorisée mais dont le paiement n'aurait pas encore été réclamé, pour toute la période où la Société détient les sommes correspondant à ces dividendes.

En cas de déclaration de dividende, l'attribution et le paiement se fera comme suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chacune des Parts Sociales doit être distribué de manière égale entre les Associés au prorata de leur participation et sans tenir compte de la Classe détenue; puis

(ii) le reste du montant distribuable total doit être entièrement distribué comme suit:

- en premier lieu, ce montant doit être distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe E;
- s'il n'existe plus de Parts Sociales Ordinaires de Classe E, le montant doit être distribué aux détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Classe D;
- s'il n'existe plus de Parts Sociales Ordinaires de Classe D, le montant doit être distribué aux détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Classe C;
- s'il n'existe plus de Parts Sociales Ordinaires de Classe C, le montant doit être distribué aux détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Classe B;
- s'il n'existe plus de Parts Sociales Ordinaires de Classe B, le montant doit être distribué aux détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Classe A;
- s'il n'existe plus de Parts Sociales Ordinaires de Classe A, le montant doit être distribué aux détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Classe O.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les Associés.

Après paiement de l'ensemble des dettes et des charges incombant à la Société ainsi que des frais de la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux Associés en conformité avec les dispositions régissant les distributions de dividendes et de manière à obtenir un résultat économique global équivalent à celui prévu pour les distributions de dividendes.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les Associés eux-mêmes, soit entre le ou les Gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Art. 22. Définitions:

“Accord” a la signification donnée à ce terme dans l’Article 12.2.

“Accord des Associés” a la signification donnée à ce terme dans l’Article 14.

“Accord des Associés Super-Majoritaires” signifie l’Accord des Associés donné par ou pour compte de GMT (Honey I) S.à r.l. et M/C Ventures Partners VI, L.P. à une affaire.

“Accord Super Majoritaire” a la signification donnée à ce terme dans l’Article 12.2.

“Associés” signifie toute personne qui, à tout moment, est inscrit comme détenteur de Parts Sociales.

“Associés Acceptants” a la signification donnée à ce terme dans l’Article 8.3.1.

“Associés Majoritaires” signifie GMT (Honey I) S.à r.l., M/C Ventures Partners Investors et Gee Five Limited.

“Associé Non-Investisseur” signifie tout Associé de la Société qui manque d’accepter l’offre de souscrire en totalité la proportion de Titres correspondant à sa participation.

“Autres Associés” a la signification donnée à ce terme dans l’Article 8.3.1.1.

“Budget Annuel” signifie le budget opérationnel annuel de la Société.

“Cédants Potentiels” a la signification donnée à ce terme dans l’Article 8.3.2.

“Cession Autorisée” a la signification donnée à ce terme dans l’Article 8.2.

“Cession Potentielle” a la signification donnée à ce terme dans l’Article 8.3.2.

“Cessionnaires Potentiels” a la signification donnée à ce terme dans l’Article 8.3.2.

“Classes” ou “Classes de Parts Sociales” signifie, à tout moment, les Parts Sociales Ordinaires émises dans chacune des classes A, B, C, D, E ou O.

“Comptes Intérimaires” signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

“Conseil de Gérance” signifie le conseil de gérance de la Société.

“Cotation” signifie l’admission de l’ensemble ou de toute classe du capital social de la Société et de ses filiales directes (suivant transformation de la société en question en un type de société dont les titres peuvent être admis à la cotation sur un Marché de Valeurs Reconnu) à la cotation sur tout Marché de Valeurs Reconnu ou autre bourse avec un Accord Super Majoritaire.

“Date des Comptes Intérimaires” signifie une date qui ne peut être antérieure de huit (8) jours avant la date de rachat et d’annulation des Classes de Parts Sociales concernées.

“Expert Indépendant” a la signification donnée à ce terme dans l’Article 8.3.3.1.

“Fonds” signifie toute banque, société, fonds commun de placement, fonds d’investissement, société d’investissement, société en commandite simple ou par actions (limited partnership, general partnership, partnership), plan de co-investissement (défini comme tel par le FSMA), tout professionnel de l’investissement (tel que défini à l’article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005 (le “FPO”), toute société à hauts revenus, toute association sans personnalité morale ou partnership (tel que définis à l’article 49(2) du FPO), ou tout high value trust (tel que définis à l’article 49(6) du FPO), tout fonds de pension ou société d’assurance ou personne qui est une personne autorisée conformément au FSMA.

“FSMA” signifie Financial Services and Markets Act 2000.

“Gérant” signifie un membre du Conseil de Gérance.

“Gérant de Catégorie A” a la signification donnée à ce terme dans l’Article 12.1.

“Gérant de Catégorie B” a la signification donnée à ce terme dans l’Article 12.1.

“Gérant de Catégorie C” a la signification donnée à ce terme dans l’Article 12.1.

“Gérant de Catégorie D” signifie un membre du Conseil de Gérance qui, à tout moment, doit être résident au Luxembourg.

“Gérant d’Investisseur” a la signification donnée à ce terme dans l’Article 12.1.

“Groupe” signifie la Société et toute société détenue directement ou indirectement par la Société à tout moment.

“Groupe d’Investisseurs” signifie, en rapport avec un Investisseur, cet Investisseur ainsi que ses filiales ou succursales ou, le cas échéant, cet Investisseur et toute société par laquelle il est détenu, de manière directe ou indirecte ainsi que toutes filiales de sa société mère, et toutes références au “membre” ou “membres” de ce Groupe d’Investisseur doit être interprétée en conséquence.

“Investisseur” signifie chacun de GMT (Honey I) S.à r.l., M/C Ventures Partners Investors, GEE FIVE LIMITED et GRAND CANAL CAPITAL LIMITED ainsi que toute personne qui s’engage à reprendre les obligations d’un Investisseur, pour aussi longtemps qu’il détient des Parts Sociales.

“Investisseur Associé” signifie, dans le cas de GMT (Honey I) S.à r.l. et de M/C Ventures Partners Investors seulement:

(a) chacun des membres du Groupe d’Investisseurs de cet Investisseur (autre que l’Investisseur lui-même);

(b) tout associé gérant commandité, associé commanditaire, ou autre associé, trustee, nommée, opérateur, gérant ou conseil de cet Investisseur ou de tout membre de son Groupe d’Investisseurs;

(c) tout membre du même groupe de société, qu'il soit trustee, nommée, dépositaire, opérateur ou conseil de cet Investisseur ou de tout membre de son Groupe d'Investisseurs;

(d) tout Fonds ayant le même general partner, trustee, nommée, opérateur, gérant ou conseil ou tout membre de son Groupe d'Investisseurs;

(e) tout Fonds conseillé, ou dont les actifs (ou une partie significative de ces actifs) sont sous gestion (de manière exclusive ou conjointement avec d'autres), par cet Investisseur ou les membres de son Groupe d'Investisseurs; ou

(f) tout Fonds dont l'Investisseur ou un membre de son Groupe d'Investisseurs est un general partner.

"Jour Ouvrable" signifie un jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié ou un jour où les banques sont fermées en Angleterre ou au Luxembourg.

"Marché de Valeurs Reconnu" signifie une bourse d'investissements et d'échanges reconnue, une bourse d'investissements et d'échanges internationale reconnue, une bourse d'investissement désignée ou une bourse d'investissement internationale désignée, par référence au FSMA.

"M/C Venture Partners Investors" signifie M/C Ventures Partners VI, L.P.

"Montant Disponible" signifie le montant total de bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) correspondant au montant auquel un Associé peut prétendre au titre d'une distribution de dividendes déterminée conformément à l'Article 18 des présents Statuts, augmenté de (i) toute prime d'émission distribuable ou autres réserves distribuables et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital ou le montant de diminution de la réserve légale relatif à la Classe de Parts Sociales à annuler, après déduction de (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) tous montants qui doivent être attribués à une réserve conformément à la loi ou aux dispositions des présents Statuts, tel que ces éléments apparaissent dans les Comptes Intérimaires concernés (pour clarification, sans double emploi) de telle sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfices nets (y compris bénéfices reportés)

P= toute prime d'émission distribuable et toute autre réserve librement distribuable

CR= le montant de la réduction de capital et de la diminution de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales à racheter et annuler

L= les pertes (y compris les pertes reportées)

LR= tout montant mis en réserve conformément aux dispositions légales ou des présents Statuts.

"Notification de Cession" a la signification donnée à ce terme dans l'Article 8.3.3.1.

"Offre" a la signification donnée à ce terme dans l'Article 8.3.1.

"Offrant" a la signification donnée à ce terme dans l'Article 8.3.1.

"Parts Sociales" signifie, les Parts Sociales Ordinaires de Classe O, les Parts Sociales Ordinaires de Classe B, les Parts Sociales Ordinaires de Classe C, les Parts Sociales Ordinaires de Classe D, les Parts Sociales Ordinaires de Classe E et les Parts Sociales Ordinaires de Classe A émises par la Société à tout moment.

"Parts Sociales Ordinaires de Classe A" signifie, à tout moment, les Parts Sociales de la classe A avec tous les droits y attachés.

"Parts Sociales Ordinaires de Classe B" signifie, à tout moment, les Parts Sociales de la classe B avec tous les droits y attachés.

"Parts Sociales Ordinaires de Classe C" signifie, à tout moment, les Parts Sociales de la classe C avec tous les droits y attachés.

"Parts Sociales Ordinaires de Classe D" signifie, à tout moment, les Parts Sociales de la classe D avec tous les droits y attachés.

"Parts Sociales Ordinaires de Classe E" signifie, à tout moment, les Parts Sociales de la classe E avec tous les droits y attachés.

"Parts Sociales Ordinaires de Classe O" signifie, à tout moment, les Parts Sociales de la classe O avec tous les droits y attachés.

"Plan de Co-Investissement" a la signification donnée à ce terme dans l'Article 8.2.

"Première Période d'Offre" a la signification donnée à ce terme dans l'Article 8.3.3.1.

"Prix de Cession" a la signification donnée à ce terme dans l'Article 8.3.1.1.

"Propriétaire de Titres" signifie la personne inscrite comme détenteur des Titres.

"Seconde Période d'Offre" a la signification donnée à ce terme dans l'Article 8.3.3.1.

"Société" a la signification donnée à ce terme dans l'Article 2.

"Statuts" signifie, à tout moment, les statuts de la Société tels qu'amendés, complétés ou refondus.

"Titres" signifie les Parts Sociales ainsi que tout instrument de capital ou de dette émis par la Société à tout moment.

“Titres Proposés” a la signification donnée à ce terme dans l’Article 8.3.3.1.

“Valeur Totale de Rachat” a la signification donnée à ce terme dans l’Article 6.

“Valeur de Rachat par Part Sociale” signifie, pour chaque Part Sociale qui doit être rachetée et annulée, la Valeur Totale de Rachat correspondant à la Classe concernée divisée par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe qui doivent être rachetées et annulées.

“Vendeur” a la signification donnée à ce terme dans l’Article 8.3.3.1.

Après approbation de ce qui précède, l’assemblée a adopté les résolutions ci-après:

Première résolution

Il est décidé de restructurer le capital social de la Société en procédant à (i) la modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société de un Euro (€ 1) à un centime d’Euro (€ 0,01) de sorte que les 25.002 parts sociales de un Euro (€ 1) chacune soient divisées en deux millions cinq cent mille deux cents (2.500.200) Parts Sociales Ordinaires de Classe O d’une valeur nominale de un centime d’Euro (€ 0,01) chacune, (ii) à la création de cinq (5) nouvelles classes de parts sociales, à savoir les Parts Sociales Ordinaires de Classe A, les Parts Sociales Ordinaires de Classe B, les Parts Sociales Ordinaires de Classe C, les Parts Sociales Ordinaires de Classe D et les Parts Sociales Ordinaires de Classe E et (iii) à la détermination des droits et obligations des classes de parts sociales nouvellement émises et des Parts Sociales Ordinaires de Classe O par la modification des statuts de la Société telle que prévue au point (C) de l’ordre du jour.

Deuxième résolution

Il est décidé de procéder à une augmentation du capital social de la Société d’un montant de deux mille vingt-six Euros et un centime (€ 2.026,01) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille deux Euros (€ 25.002) à vingt-sept mille vingt-huit Euros et un centime (€ 27.028,01), par émission au profit des Associés et au pro rata de leur participation actuelle, de quarante mille cinq cent seize (40.516) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, d’une valeur nominale de un centime d’Euro (€ 0,01) chacune; quarante mille cinq cent dix-neuf (40.519) Parts Sociales Ordinaires de Classe B d’une valeur nominale de un centime d’Euro (€ 0,01) chacune; quarante mille cinq cent vingt (40.520) Parts Sociales Ordinaires de Classe C d’une valeur nominale de un centime d’Euro (€ 0,01) chacune; quarante mille cinq cent vingt-trois (40.523) Parts Sociales Ordinaires de Classe D d’une valeur nominale de un centime d’Euro (€ 0,01) chacune et quarante mille cinq cent vingt-trois (40.523) Parts Sociales Ordinaires de Classe E d’une valeur nominale de un centime d’Euro (€ 0,01) chacune, entièrement libérées par apport en nature de la part des Associés consistant en cent soixante seize mille trois cent quatre vingt dix neuf (176.399) actions de Melita Capital mille deux cents (1.200) actions ordinaires de Melita Media et vingt-cinq mille deux (25.002) actions ordinaires de Honey III d’une valeur de deux mille vingt six Euros et un centime (€ 2.026,01) (“Apport en Nature”); et il est décidé d’allouer deux mille vingt-six Euros et un centime (€ 2.026,01) de l’Apport en Nature au capital social de manière égale aux nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classes A, B, C, D et E.

L’Apport en Nature ci-dessus a fait l’objet d’un rapport du Conseil de Gérance de la Société en date du 21 décembre 2010.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

“Le conseil de gérance est d’avis que l’Apport en Nature tel que décrit ci-dessus et tel qu’apporté par les Associés en paiement de l’émission de 202.601 parts sociales de la Société d’une valeur nominale de € 0,01 correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales émises par la Société et que, par conséquent, la Société est habilitée à émettre 202.601 parts sociales et d’affecter un montant de € 2.026,01 au capital social de la Société.”

En référence à ce qui précède, il est décidé de prendre acte de la valorisation de l’Apport en Nature à deux mille vingt six Euros et un centime (€ 2.026,01).

Les comparantes ont souscrit et entièrement libéré au moyen de l’Apport en Nature décrit ci-dessus les nouvelles parts sociales tel que mentionné dans le second tableau figurant à l’ordre du jour.

Il est décidé d’allouer les Parts Sociales Ordinaire de Classe O tel que mentionné dans le premier tableau figurant à l’ordre du jour.

La preuve de l’Apport en Nature a été présentée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l’assemblée générale a décidé de procéder à la détermination des droits et obligations afférant aux Parts Sociales Ordinaires de Classes A, B, C, D, et E nouvellement créées ainsi qu’aux Parts Sociales Ordinaires de Classe O tel que décrit dans les Statuts modifiés, et de procéder à la modification et à la refonte des Statuts de la Société afin de refléter la restructuration du capital social, l’augmentation de capital, ainsi que l’introduction de règles de gouvernance interne et de cession des titres, de sorte que les Statuts auront la teneur décrite au point (C) de l’ordre du jour.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l’anglais, déclare qu’à la requête des membres du bureau et des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d’une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec Notaire.

Signé: SCHMIT – HÜBSCH -THILL – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2010. Relation GRE/2010/4825. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé). Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011036327/1340.

(110039912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

NextEnergy Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.767.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 08 mars 2011.

Référence de publication: 2011035346/10.

(110038966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Alcentra Mezzanine No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 107.703.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29/03/2011.

1) L'associé unique a accepté la démission avec effet au 14 février 2011 de Monsieur Brian McMahon en tant que gérant de la Société.

2) L'associé unique a accepté la démission avec effet au 2 mars 2011 de Monsieur Andreas Demmel en tant que gérant de la Société.

3) Mademoiselle Esther Raudszus, employée privée, née le 11 décembre 1975 à Wegberg (Allemagne), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de la Société, avec effet au 29/03/2011 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

Madame Marie-Sibylle Wolf

Mademoiselle Esther Raudszus

Monsieur Robert Quinn

Monsieur Iain MacLeod

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

ROBERT QUINN

Un mandataire / MANAGER

Référence de publication: 2011051872/25.

(110057452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Alcentra Mezzanine QPAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 114.912.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29/03/2011.

1) L'associé unique a accepté la démission avec effet au 14 février 2011 de Monsieur Brian McMahon en tant que gérant de la Société.

2) L'associé unique a accepté la démission avec effet au 2 mars 2011 de Monsieur Andreas Demmel en tant que gérant de la Société.

3) Mademoiselle Esther Raudszus, employée privée, née le 11 décembre 1975 à Wegberg (Allemagne), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de la Société, avec effet au 29/03/2011 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

Madame Marie-Sibylle Wolf

Mademoiselle Esther Raudszus

Monsieur Robert Quinn

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

ROBERT QUINN

Un mandataire / MANAGER

Référence de publication: 2011051873/24.

(110057408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

L1 SL (Lux) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 136.683.

Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, démissionne de ses fonctions de gérant au sein de la société L1 SL (LUX) 3 S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le no.B 136683.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 29 mars 2011.

Fiduciaire GLACIS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011051867/14.

(110056113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

L1 SL (Lux) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 136.684.

Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, démissionne de ses fonctions de gérant au sein de la société L1 SL (LUX) 4 S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le no. B 136684.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 29 mars 2011.

Fiduciaire GLACIS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011051868/14.

(110056116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Société d'Investissements Internationaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 173, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.632.

Extrait de la résolution de l'administrateur unique du 8 février 2011

En date du 8 février 2011, l'administrateur unique de la société a pris les résolutions suivantes:

L'administrateur Unique décide de transférer le siège social de la société au 17 boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 8 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011051869/15.

(110056580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Société d'Investissements Internationaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 75.632.

—
Extrait de la résolution de l'actionnaire unique du 8 février 2011

En date du 8 février 2011, l'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- prendre acte de la démission de Madame pascale Gilles de sa fonction d'administrateur et de sa fonction d'administrateur délégué à compter de ce jour
- de prendre acte de la démission de Monsieur Ahmed Laaidi de sa fonction d'administrateur avec effet au 8 février 2011

De sorte que le Conseil d'administration est composé désormais de:

- Monsieur Laurent Delorme résidant au 1 Place Sainte Luce 06800 Cagnes-sur-Mer France;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011051870/19.

(110056580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Société d'Investissements Internationaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 173, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.632.

—
Extrait de la résolution de l'actionnaire unique du 5 avril 2011

En date du 5 avril 2011, l'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer à la fonction d'administrateur Monsieur Christophe Delorme, Profession né le 21 juillet 1966 à Toulouse, France, et résidant professionnellement au 17 boulevard Royal L-2449 Luxembourg.
- de nommer Accourate Sàrl une société de droit Luxembourgeois (en cours d'immatriculation) dont le siège social est au 17 boulevard Royal L- 2449 Luxembourg à la fonction d'administrateur.
- de nommer Monsieur Laurent Delorme né le 20 septembre 1967 à Toulouse, résidant au 1 Place Sainte Luce 06800 Cagnes-sur-Mer, France, à la fonction d'administrateur délégué.

De sorte que le Conseil d'administration est désormais composé de:

- * Monsieur Laurent Delorme,
- * Monsieur Christophe Delorme, et
- * La société Accourate Sàrl.

- de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire B+C Sàrl et de nommer à cette fonction Accourate Sàrl une société de droit Luxembourgeois (en cours d'immatriculation) dont le siège social est au 17 boulevard Royal L- 2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011051871/26.

(110056580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

OR TP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 51, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 159.290.

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Monsieur Samuel RIGO, administrateur de sociétés, demeurant à F-57100 Thionville, 21, rue des Mûriers, né à Metz (France), le 1^{er} juillet 1967.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare vouloir constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «OR TP S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise de terrassement, de démolition, d'excavation de terrains et de canalisation, de forage et d'ancrage;

- tous travaux artisanaux en relation directe et indirecte avec cette activité, ainsi que le commerce de matériaux pour le bâtiment;

- l'achat, la vente et la location de machines et d'engins industriels, l'achat, la vente et la location de tous matériaux, machines, équipements, outils et en général de tout ce qui concerne la construction et le génie civil;

- le concassage et la vente de produits du concassage;

- l'agence et la promotion immobilière et l'administration de biens-syndic de copropriété.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CENT MILLE Euros (€ 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT Euros (€ 100,-) par action.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, (a) par la signature individuelle de cet administrateur, et (b) en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était

nommé, ou encore (c) par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué), dans les limites de ses pouvoirs, ou (d) par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.
- 3) Exceptionnellement le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Souscription et Libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites par Monsieur Samuel RIGO, préqualifié.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de CENT MILLE Euro (€ 100.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Évaluation des frais

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euro (€ 1.400,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4).

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Samuel RIGO, administrateur de sociétés, demeurant à F-57100 Thionville, 21, rue des Mûriers, né à Metz (France), le 1^{er} juillet 1967,

qui est également nommé président du conseil d'administration;

b) Madame Sandra ELMERICH, administrateur de société, demeurant à F-57100 Thionville, 21, rue des Mûriers, née à Creutzwald (F), le 9 juillet 1967,

c) Monsieur Alex BONAL, ingénieur diplômé, demeurant à F-57310 Bousse, 4, rue Claude Monet, né à Vitry le François, le 3 septembre 1975;

d) Monsieur Jonathan MARIE DIT LACOUR, ingénieur diplômé, demeurant à F-55100 Verdun, rue de Blamont, Les fontenettes, né à Verdun (F), le 20 décembre 1986.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

SOFINTER GESTION S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106316.

3) Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Samuel RIGO, préqualifié.

Il peut valablement engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

4) Le premier mandat des administrateurs, du président du conseil d'administration, de l'administrateur-délégué et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2016.

5) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

6) Le siège social est fixé à L-4149 Esch-sur-Alzette, 51, rue Romain Fandel.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. RIGO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 mars 2011. Relation: ECH/2011/331. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 mars 2011.

Référence de publication: 2011035350/205.

(110038589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Aqueduct Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.165.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} avril 2011:

- Est noté que DB Infrastructure Holdings (UK) No.1 Limited, ayant siège social au 1, Great Winchester Street, GB - EC2N 2 DB Londres, démissionna comme gérant de la société avec effet au 20 décembre 2006.

- Est acceptée, approuvée et ratifiée la démission de DB Infrastructure Holdings (UK) No.1 Limited, gérant de la société, avec effet au 20 décembre 2006.

- Est annulée la résolution respective du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 août 2007 renouvelant le mandat de DB Infrastructure Holdings (UK) No.1 Limited jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2011051874/19.

(110056914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Adex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 133.622.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue extraordinairement le 06 avril 2011

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement de la Société que:

I. L'Actionnaire Unique prend note des démissions des administrateurs suivants:

- Monsieur Philippe Dauvergne, dirigeant de sociétés, né le 20 mai 1972 à Fontenay-aux-Roses (France), demeurant au 23, rue Pierre Maisonnnet à L-2113 Luxembourg par courrier du 04 Avril 2011

- Monsieur Khagani Bashirov, dirigeant de sociétés, né le 7 Janvier 1961 à Kirovabad (Azerbaïdjan), demeurant au 6, rue de la montée, à L-3321 Berchem

II. L'Actionnaire Unique prend note de la démission de l'administrateur-délégué suivant:

- Monsieur Khagani Bashirov, dirigeant de sociétés, né le 7 Janvier 1961 à Kirovabad (Azerbaïdjan), demeurant au 6, rue de la montée, à L-3321 Berchem

III. L'Actionnaire Unique décide de la révocation de l'administrateur suivant:

- Monsieur Jean Riwers, dirigeant des sociétés, né le 1^{er} mars 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg

VI. L'Actionnaire Unique décide de nommer aux fonctions d'administrateur:

- Java Consultancy S à R L, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, rue de la montée L-3321 Berchem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.415

- Madame Eva Rodick, designer, née le 7 avril 1975 à Alexandrowka (Russie), demeurant au 5, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg

- Monsieur Elmar Baghirzade, employé privé, né le 30 août 1961 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant au 5, ordre de la couronne de chêne, L-1361 Luxembourg

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011051875/31.

(110057436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Alguda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 33, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 50.027.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 7 avril 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société anonyme ALGUDA SA avec siège social à 33 rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Cédric SCHIRRER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce la déclaration de leurs créances avant le 28 avril 2011.

Pour extrait conforme
Cédric SCHERRER
Le liquidateur

Référence de publication: 2011051876/18.

(110057321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Angels Overseas S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 90.299.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue extraordinairement le 06 avril 2011

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement de la Société que:

I. L'Actionnaire Unique prend note des démissions des administrateurs suivants:

- Monsieur Philippe Dauvergne, dirigeant de sociétés, né le 20 mai 1972 à Fontenay-aux-Roses (France), demeurant au 23, rue Pierre Maisonnnet à L-2113 Luxembourg par courrier du 04 Avril 2011
- Monsieur Khagani Bashirov, dirigeant de sociétés, né le 7 Janvier 1961 à Kirovabad (Azerbaïdjan), demeurant au 6, rue de la montée, à L-3321 Berchem

II. L'Actionnaire Unique prend note de la démission de l'administrateur-délégué suivant:

- Monsieur Philippe Dauvergne, dirigeant de sociétés, né le 20 mai 1972 à Fontenay-aux-Roses (France), demeurant au 23, rue Pierre Maisonnnet à L-2113 Luxembourg par courrier du 04 Avril 2011

III. L'Actionnaire Unique décide de nommer aux fonctions d'administrateur:

- Java Consultancy S à R L, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, rue de la montée L-3321 Berchem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.415
- Madame Eva Rodick, designer, née le 7 avril 1975 à Alexandrowka (Russie), demeurant au 5, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2016.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011051877/26.

(110057439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

**Luxury World Services SA, Société Anonyme,
(anc. Luxury World Financial Services S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 151.518.

L'an deux mille onze, le vingt-six janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Luxury World Financial Services S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151.518, constituée suivant acte reçu par le

notaire instrumentant en date du 2 février 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 686 du 31 mars 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giacomo SCUDIERI, administrateur de sociétés, demeurant à B-1640 Rhodes Saint Genèse, 101, Chaussée de Waterloo.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Changement de la dénomination de la société en "LUXURY WORLD SERVICES SA" et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en "LUXURY WORLD SERVICES SA." et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "LUXURY WORLD SERVICES SA." "

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Alain THILL, Giacomo SCUDIERI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 février 2011. Relation GRE/2011/595. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 10 mars 2011.

Référence de publication: 2011037970/54.

(110042008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

Ardi Immo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 42.676.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires («l'assemblée») tenue au siège social de la société le 5 avril 2011

Résolution 5

«L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de M. Christian Cretin, M. Yvan Juchem et Mme Barbara Bavay pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée en 2012.»

53748

Résolution 6

«L'Assemblée reconduit le mandat de Mazars, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée en 2012.»

Référence de publication: 2011051878/15.

(110057466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

AXA Open Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 110.241.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a eu lieu le 25 mars 2011 à 14 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange

Les mandats de tous les administrateurs venant à échéance à la présente Assemblée, l'Assemblée procède à la réélection de Messieurs Jérôme Hémar, 104, rue de la Chapelle, B-1170 Watermael-Boitsfort et Geert Van de Walle, 214, Groostenweg, B-2600 Anvers ainsi qu'à l'élection de Monsieur Alain Nicolai, 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, ce dernier en remplacement de Monsieur Bruno Durieux qui a démissionné à effet d'aujourd'hui. Ces Messieurs sont élus pour un terme de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

L'Assemblée approuve la ré-élection des Auditeurs ("réviseur d'entreprises agréé") Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2012.

Pour le compte d'AXA Open Fund Management S.A.

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

J-Y CORNEAU

Référence de publication: 2011051879/20.

(110057475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Posada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.324.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le huit mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "POSADA S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74324, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 375 du 25 mai 2000;

2) Que le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société;

4) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce, avec effet rétroactif au 31 décembre 2010, la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société;

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6;

8) Que l'Actionnaire Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;

9) Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle d'actions de la Société et qu'il n'existe pas de livre des actionnaires;

10) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat;

11) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C.WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mars 2011. Relation: LAC/2011/11210. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011037565/54.

(110041576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

BenLomond Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.235.

Extrait du procès verbal de la décision de l'associé unique de la Société, prise le 23 mars 2011

- L'associé prend note de la démission, de Mr. Gianmaria Lombardo de sa charge de gérant de catégorie A de la Société, ayant effet à compter du 23 mars 2011;

- L'associé décide de nommer gérant de catégorie A de la Société, avec effet à compter du 23 mars 2011 et pour une durée indéterminée, Mr. Mattia Danese, né à Bari (I) le 20 octobre 1975, et ayant son adresse professionnelle au 49, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

La composition du conseil de gérance de la Société est désormais la suivante:

Mr. Giovanni Caslini, gérant de catégorie A;

Mr. Mattia Danese, gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

Pour BenLomond Corporation S.à r.l.

Mattia Danese

Mandaté à cet effet

Référence de publication: 2011051880/22.

(110057074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Blue Skye Financial Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.916.

—
Extrait du procès verbal de la décision de l'associé unique de la Société, prise le 8 avril 2011

- L'associé décide de nommer gérant de la Société, avec effet à compter du 8 avril 2011 et pour une durée indéterminée, Mr. Salvatore Cerchione, né à Naples (I) le 27 avril 1971 et ayant son adresse professionnelle au 49, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

La composition du conseil de gérance de la Société est désormais la suivante:

Mr. Giovanni Caslini, gérant;

Mr. Mattia Danese, gérant;

Mr. Salvatore Cerchione, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Pour Blue Skye Financial Holdings S.à r.l.

Mattia Danese

Mandaté à cet effet

Référence de publication: 2011051881/21.

(110057076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Château Neuf Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 149.613.

—
Le Bilan au 31.12.2010 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/04/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011051882/10.

(110057409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Camelot Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 98.807.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue extraordinairement le 11 avril 2011

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement de la Société que:

I. Les Actionnaires décident de la révocation de l'administrateur suivant:

- Madame Ada Bashirova née ZARUBINSKAYA, née le 15 septembre 1962 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant au 4, rue de la Trémoille à F-75008 Paris.

II. Les Actionnaires décident de nommer aux fonctions d'administrateur:

- Java Consultancy S à R L, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, rue de la montée, L-3321 Berchem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.415

- Madame Eva Rodick, designer, née le 7 avril 1975 à Alexandrowka (Russie), demeurant au 5, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011051883/21.

(110057447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Cbel+ 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 114.070.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée du conseil d'administration du 8 avril 2011:

- Est nommé administrateur coopté de la société M. Rolf Caspers, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire Steve M.J. Van den Broek avec effet du 8 avril 2011.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011051884/16.

(110057183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

M.R.S.B. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 5, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 159.260.

—
STATUTS

L'an deux mil onze.

Le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A COMPARU:

Madame Maria Begona Rodriguez Alvarez-Hadangue,

commerçante, née à Villaouriz (E) le 4 avril 1964 (Matricule N ° 19640404860) demeurant à F-57330 HETTANGE-GRANDE, 27, rue Charles de Gaulle.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société prend la dénomination de «M.R.S. S.à r.l.»

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'activité liée à l'exploitation d'une papeterie librairie, la vente de produits alimentaires et non alimentaires ainsi que de produits de tabacs.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

L'associée unique déclare souscrire les CENT (100) parts sociales et les libérer entièrement en espèces de sorte que le montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400.- EUR) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250.- EUR).

Décisions de l'associée unique

1) Le siège social de la société est établi à L-2212 Luxembourg 5, place de Nancy.

2) La société est administrée par une gérante pour une durée indéterminée:

Madame Maria Begona Rodriguez Alvarez-Hadangue, prénommée.

La société est engagée par la signature de la gérante unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Enregistré à Esch/Alzette. Actes Civils, le 21 janvier 2011. Relation: EAC/2011/947. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur

Signatures.

Référence de publication: 2011035487/97.

(110038031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

CCR Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 117.582.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le vendredi 25 mars 2011 à 11 heures

Résolution 5

«L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Eric Bleines, M. Alain Ferry, CCR Asset Management, représentée par M. Tim Blackwell et M. Hatem Dohni pour un terme d'un an venant à échéance à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.»

Résolution 6

«L'Assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., en tant que réviseur d'entreprises pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.»

Référence de publication: 2011051885/16.

(110057463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

CH57 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, Zone d'Activités Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 74.627.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/04/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011051886/10.

(110057433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Clees Assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5870 Alzingen, 21, rue de Syren.

R.C.S. Luxembourg B 85.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Clees Assurances Sàrl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011051887/13.

(110057420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Commerzbank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 8.495.

Die Commerzbank International S.A. teilt nachfolgende Änderungen in Bezug auf die Besetzung ihres Aufsichtsrates mit:

Herr Thorsten Reitmeyer ist mit Wirkung vom 10.12.2010 aus dem Aufsichtsrat ausgeschieden.

Die Gesellschafterversammlung hat Herrn Michael Mandel, geboren am 20.11.1966 in Bremen, beruflich ansässig in der Gallusanlage 7, 60301 Frankfurt am Main, mit Wirkung vom 10.12.2010 zum Mitglied des Aufsichtsrats bestimmt.

Der Aufsichtsrat hat Herrn Mandel zum vorgenannten Termin als Vorsitzenden gewählt.

4. April 2011.

Dr. Cyrille de Crozals / Stefan Schwickerath.

Référence de publication: 2011051888/14.

(110057066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Aguila 3 S.A., Société Anonyme.

Capital social: CHF 259.039.906,30.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.692.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of the month of February,
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared

Aguila 2 S.A., a société anonyme with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg (the "Sole Shareholder") registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 157.671, represented by Mr Benoit Chéron, Manager, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 15 February 2011 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder of Aguila 3 S.A., a société anonyme, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, incorporated by deed of the undersigned notary on 13 December 2010, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 157.692, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, of 17 January 2011, number C-88 (the "Mémorial"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by notarial deed of the undersigned notary dated 21 January 2011 not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at thirty-nine thousand nine hundred and six Swiss Francs and thirty cents (CHF 39,906.30) represented by three million nine hundred ninety thousand six hundred thirty (3,990,630) shares, each having a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01).

II. That the Sole Shareholder is the sole holder of all the shares issued by the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items of the agenda.

III. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of two hundred and fifty nine million Swiss Francs (CHF 259,000,000) in order to bring it from its current amount of thirty-nine thousand nine hundred and six Swiss Francs and thirty cents (CHF 39,906.30) to the amount of two hundred and fifty nine million thirty nine thousand nine hundred and six Swiss Francs and thirty cents (CHF 259,039,906.30) by the issue of a total of twenty five billion nine hundred million (25,900,000,000) shares of a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01) each (collectively the "New Shares") for a total subscription price of three hundred and thirty one million seven hundred and eighty eight thousand one hundred and forty-four Swiss Francs (CHF 331,788,144) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by Aguila 2 S.A. (the "Subscriber"); and payment of the Subscription Price by the Subscriber by way of a contribution in cash; allocation of two hundred and fifty nine million Swiss Francs (CHF 259,000,000) to the share capital account of the Company and an amount of seventy two million seven hundred and eighty eight thousand one hundred and forty-four Swiss Francs (CHF 72,788,144) to the share premium account of the Company;

2. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The issued capital of the Company is set at two hundred and fifty nine million thirty nine thousand nine hundred and six Swiss Francs and thirty cents (CHF 259,039,906.30) divided into twenty-five billion nine hundred and three million nine hundred and ninety thousand six hundred and thirty (25,903,990,630) shares with a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01)."

Consequently the following resolutions have been passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two hundred and fifty nine million Swiss Francs (CHF 259,000,000) in order to bring it from its current amount of thirty-nine thousand nine hundred and six Swiss Francs and thirty cents (CHF 39,906.30) to the amount of two hundred and fifty nine million thirty nine thousand nine hundred and six Swiss Francs and thirty cents (CHF 259,039,906.30) by the issue of a total of twenty five billion nine hundred million (25,900,000,000) shares of a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01) each (collectively the "New Shares") for a total subscription price of three hundred and thirty one million seven hundred and eighty eight thousand one hundred and forty-four Swiss Francs (CHF 331,788,144) (the "Subscription Price"). The New Shares have been subscribed by the Sole Shareholder.

The twenty five billion nine hundred million (25,900,000,000) New Shares have been subscribed at the Subscription Price and paid by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash.

Evidence of the payment for the New Shares has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolved to allocate the amount of two hundred and fifty nine million Swiss Francs (CHF 259,000,000) to the share capital account of the Company and an amount of seventy two million seven hundred and eighty eight thousand one hundred and forty-four Swiss Francs (CHF 72,788,144) to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The issued capital of the Company is set at two hundred and fifty nine million thirty nine thousand nine hundred and six Swiss Francs and thirty cents (CHF 259,039,906.30) divided into twenty-five billion nine hundred and three million nine hundred and ninety thousand six hundred and thirty (25,903,990,630) shares with a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01)."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand four hundred euro (EUR 6,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille onze, le quinzième jour du mois de février,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu

Aguila 2 S.A., une société anonyme ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg (l'«Actionnaire Unique») enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.671, représentée par M Benoit Chéron, Gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 15 février 2011 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'actionnaire unique de Aguila 3 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, constituée suivant acte passé devant le notaire soussigné le 13 décembre 2010, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.692 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 17 janvier 2011, numéro C-88 (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du notaire soussigné daté du 21 janvier 2011 pas encore publié au Mémorial.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-neuf mille neuf cent six Francs Suisses et trente centime (CHF 39.906,30) représenté par trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille six cent trente actions (3.990.630) ayant chacune une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0.01).

II. Que l'Actionnaire Unique est le seul détenteur de toutes les actions émises par la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par lui sur les points à l'ordre du jour.

III. Les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. L'augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux cent cinquante-neuf millions Francs Suisses (CHF 259.000.000) afin de le porter de son montant actuel de trente-neuf mille neuf cent six Francs Suisses et trente

centimes (CHF 39.906,30) au montant deux cent cinquante neuf millions trente-neuf mille neuf cent six Francs Suisses et trente centimes (CHF 259.039.906,30) par l'émission d'un total de vingt-cinq milliards neuf cent millions (25.900.000.000) actions d'une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0.01) chacune (collectivement les «Nouvelles Actions») pour un prix de souscription total de trois cent trente-et-un millions sept cent quatre-vingt-huit mille cent quarante-quatre Francs Suisses (CHF 331.788.144) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Actions par Aguila 2 S.A. (le «Souscripteur»); et paiement du Prix de Souscription par le Souscripteur par apport en espèces; allocation de deux cent cinquante-neuf millions Francs Suisses (CHF 259.000.000) au compte du capital social de la Société et un montant de soixante-douze millions sept cent quatre-vingt-huit mille cent quarante-quatre Francs Suisses (CHF 72.788.144) au compte de la prime d'émission de la Société.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent cinquante neuf millions trente-neuf mille neuf cent six Francs Suisses et trente centimes (CHF 259.039.906,30) représenté par vingt-cinq milliards neuf cent trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille six cent trente (25.903.990.630) actions d'une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0,01) par action.»

En conséquence, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux cent cinquante-neuf millions Francs Suisses (CHF 259.000.000) afin de le porter de son montant actuel de trente-neuf mille neuf cent six Francs Suisses et trente centime (CHF 39.906,30) au montant de deux cent cinquante neuf millions trente-neuf mille neuf cent six Francs Suisses et trente centimes (CHF 259.039.906,30) par l'émission d'un total de vingt-cinq milliards neuf cent millions (25.900.000.000) actions d'une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0.01) chacune (collectivement les «Nouvelles Actions») pour un prix de souscription total de trois cent trente-et-un millions sept cent quatre-vingt-huit mille cent quarante-quatre Francs Suisses (CHF 331.788.144) (le «Prix de Souscription»). Les Nouvelles Actions ont été souscrites par l'Actionnaire Unique.

Les vingt-cinq milliards neuf cent millions (25.900.000.000) Nouvelles Actions ont été souscrites au Prix de Souscription et payées par l'Actionnaire Unique par apport en espèces.

Preuve du paiement des Nouvelles Actions a été donnée au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé d'allouer le montant de deux cent cinquante-neuf millions Francs Suisses (CHF 259.000.000) au compte du capital social de la Société et un montant de soixante-douze millions sept cent quatre-vingt-huit mille cent quarante-quatre Francs Suisses (CHF 72.788.144) au compte de la prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent cinquante neuf millions trente-neuf mille neuf cent six Francs Suisses et trente centimes (CHF 259.039.906,30) représenté par vingt-cinq milliards neuf cent trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille six cent trente (25.903.990.630) actions d'une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0,01) par action.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à six mille quatre cents Euros (EUR 6.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: B. Chéron, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 février 2011. Relation: RED/2011/393. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011035606/151.

(110039735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Consolidated Equipments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.582.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue extraordinairement le 06 AVRIL 2011

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement de la Société que:

I. L'Actionnaire Unique prend note des démissions des administrateurs suivants:

- Monsieur Philippe Dauvergne, dirigeant de sociétés, né le 20 mai 1972 à Fontenay-aux-Roses (France), demeurant au 23, rue Pierre Maisonnnet à L-2113 Luxembourg par courrier du 04 Avril 2011
- Monsieur Khagani Bashirov, dirigeant de sociétés, né le 7 Janvier 1961 à Kirovabad (Azerbaïdjan), demeurant au 6, rue de la montée, à L-3321 Berchem

II. L'Actionnaire Unique prend note de la démission de l'administrateur-délégué suivant:

- Monsieur Khagani Bashirov, dirigeant de sociétés, né le 7 Janvier 1961 à Kirovabad (Azerbaïdjan), demeurant au 6, rue de la montée, à L-3321 Berchem

III. L'Actionnaire Unique décide de la révocation de l'administrateur suivant:

- Monsieur Jean Riwers, dirigeant des sociétés, né le 1^{er} mars 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg

IV. L'Actionnaire Unique décide de nommer aux fonctions d'administrateur:

- Java Consultancy S à R L, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, rue de la montée L-3321 Berchem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.415
- Madame Eva Rodick, designer, née le 7 avril 1975 à Alexandrowka (Russie), demeurant au 5, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg
- Monsieur Elmar Baghirzade, employé privé, né le 30 août 1961 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant au 5, ordre de la couronne de chêne, L-1361 Luxembourg

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2016.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011051889/31.

(110057410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

IS Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 137.335.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 29 mars 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, gérant;
 4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011051909/19.

(110057031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Pall Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.207.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of January.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company PLLN C.V., with its registered office in NL-3261 LD Oud-Beijerland, Edisonstraat 11, The Netherlands, registered with the trade register of the chamber of commerce and industry of Rotterdam under number 24292077, here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) "PALL LUXEMBOURG", R.C.S. Luxembourg section B number 102 207, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on July 23, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1062 of October 22, 2004,

II.- That the corporate capital of the private limited company "PALL LUXEMBOURG", pre-named, presently amounts to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) sharequotas of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company "PALL LUXEMBOURG" and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The shareholder decides to appoint the private limited company "I.L.L. Services S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B 153 141, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.

Third resolution

The shareholder gives discharge to the A managers, Mr. Eric MAGRINI and Mr. Philippe TOUSSAINT, and to the B managers, Mrs. Lisa MC DERMOTT and Mr. James PORRETTO, for the performance of their mandate.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix neuf janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société PLLN C.V., avec siège social à NL-3261 LD Oud-Beijerland, Edisonstraat 11, Pays-Bas, inscrite au registre de la chambre du commerce et de l'industrie de Rotterdam sous le numéro 24292077,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, domiciliée professionnellement à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, préqualifiée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit sa déclaration:

I.- Que la société à responsabilité limitée "PALL LUXEMBOURG", R.C.S. Luxembourg section B numéro 102 207, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1062 du 22 octobre 2004,

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "PALL LUXEMBOURG", pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,-) chacune.

III.- Que la comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "PALL LUXEMBOURG" et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide de dissoudre la société et de liquider ses actifs.

Deuxième résolution

L'associée décide de nommer la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B 151 141, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915.

Troisième résolution

L'associée donne décharge aux gérants A, M. Eric MAGRINI et M. Philippe TOUSSAINT et aux gérants B, Mme Lisa MC DERMOTT et M. James PORRETO, pour l'exercice de leur mandat.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme d'environ mille euros (€ 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2011. Relation: EAC/2011/1232. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011035354/92.

(110038962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

IS Eurologistics Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.354.300,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 117.031.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 29 mars 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, gérant;
4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011051910/19.

(110057045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

IS Eurologistics Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.218.400,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.257.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 29 mars 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, gérant;
4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011051911/19.

(110057034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Luxembourg Finance House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.589.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 mars 2011

L'Assemblée a décidé de reconduire le mandat d'administrateur de:

Monsieur Hans Pieterman, ayant son adresse professionnelle au 162, Jan van Rijswijklaan, B-2020 Anvers, Belgique,
Monsieur Claude Zimmer, ayant son adresse professionnelle au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg,
Monsieur Sibrand van Roijen, ayant son adresse professionnelle au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg,
ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes de Audiex SA, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011045927/16.

(110051637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

FRISING Décoration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 10, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 58.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011052017/9.

(110057837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.
